

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de
Conservateur de Bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

Regrouper les Bibliothèques d'instituts : simple relogement ou opportunité d'intégration fonctionnelle ?

Eléments de réflexion sur une opération de regroupement
de fonds documentaires, en cours
à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg

Béatrice NORMAND

sous la direction de :
Mme Marie Madeleine Saby, conservateur
S.I.C.D./Bibliothèque universitaire Droit/Lettres
Universités de Grenoble II & Grenoble III

1992

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de
Conservateur de Bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE



Regrouper les Bibliothèques d'instituts : simple relogement ou opportunité d'intégration fonctionnelle ?

Eléments de réflexion sur une opération de regroupement
de fonds documentaires, en cours
à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg

Béatrice NORMAND

sous la direction de :

Mme Marie Madeleine SABY, conservateur
S.I.C.D./Bibliothèque universitaire Droit/Lettres
Universités de Grenoble II & Grenoble III

Lieu de stage :

Université des Sciences Humaines de Strasbourg
22 rue Descartes 67084 STRASBOURG CEDEX

Responsable du stage :

Mme Catherine BURGER, conservateur
Directrice du S.C.D. de l'U.S.H.S.

1992

1992
DCB
24

Regrouper les Bibliothèques d'instituts : simple relogement ou opportunité d'intégration fonctionnelle ?

Eléments de réflexion sur une opération de regroupement de fonds documentaires, en cours à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

Béatrice NORMAND

RESUME :

La création d'un nouveau bâtiment universitaire à l'U.S.H.S. inclut le regroupement de plusieurs bibliothèques d'instituts auparavant dispersées. L'imprécision des objectifs pédagogiques ainsi que des lacunes dans le programme architectural et technique (sous-évaluation des collections, besoins documentaires spécifiques au premier cycle) portent à réfléchir sur une organisation fonctionnelle cohérente qui concerne le statut administratif, la gestion des ressources matérielles et humaines, le traitement des collections.

DESCRIPTEURS :

Bibliothèque d'institut
Organisation fonctionnelle
Programmation architecturale et technique
Bâtiment universitaire
Traitement des collections

ABSTRACT :

Concerned with the extending of University of Social Sciences of Strasbourg into a new building, several among the institutes libraries, previously split, are to be gathered into one single area. Some imprecisions in the educational and functional aims, as well as a lack of accurate architectural or technical programming (collections under-evaluated, specific services for undergraduates) have lead to reexamination for improving task-organization by acting on status, allocation of human and material resources, and collections management.

KEYWORDS

Institute library
Task organization
Architectural, technical programming
University building
Collections management

Sommaire

RESUMES / DESCRIPTEURS	
INTRODUCTION	2
La documentation, un enjeu central du développement universitaire.....	2
L'U.S.H.S. et sa politique documentaire	3
Extension de l'université et regroupement de bibliothèques	4
I. ANALYSE DE L'EXISTANT	6
1. Etat des lieux	6
1.1 Inventaire : une bibliothèque peut en cacher une autre.....	6
1.2 Des lieux inadaptés, exigus et tristes.....	8
1.3 Des fonds documentaires non valorisés	8
1.4 Comment est assurée la gestion de ces bibliothèques ?.....	9
1.5 Acquisitions et crédits documentaires.....	10
1.6 Le traitement des documents.....	11
1.7 L'accueil et la communication des documents	12
2. Les améliorations apportées depuis la création du SCD de l'USHS	13
2.1 L'aménagement des locaux	13
2.2 La remise à flot des bibliothèques les plus importantes.....	14
2.3 Système de prêt et règlement de bibliothèque.....	14
2.4 Catalogage informatisé	14
2.5 Formation du personnel	14
3. Dysfonctionnements et perception du regroupement	15
3.1 Un fonctionnement aléatoire et fragmenté.....	15
3.2 Quels services, pour quel public ?	16
3.3 La perception du regroupement.....	17
4. Une carte documentaire en pleine évolution	17
4.1 Le partenaire privilégié de l'U.S.H.S.: la B.N.U.....	17
4.2 La coordination documentaire au sein du Pôle universitaire européen	18
II. UN ESPACE UNIQUE	
POUR ACCUEILLIR LES BIBLIOTHEQUES	20
1. Du morcellement au regroupement	20
2. Programmation et projet architectural	21
2.1 Perception de la bibliothèque à travers le programme.....	21
2.2 Le projet architectural.....	25
3. La problématique du fonctionnement	27
III. ELEMENTS DE REFLEXION	
POUR LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE COMMUNE	29
1. Definition des missions et des objectifs	29
1.1 La bibliothèque commune : une bibliothèque de 3e cycle et de recherche ?	29
1.2 L'intégration des étudiants du premier cycle	29
1.3 La conservation du patrimoine.....	31
2. La valorisation des fonds documentaires	32
2.1 La "fusion" des collections.....	32
2.2 Le choix d'une classification commune	32
2.3 Le tri systématique des ouvrages.....	34
3. Pour une intégration fonctionnelle	35
3.1 La structure administrative	35
3.2 L'optimisation des ressources	36
4. Eléments de stratégie en vue du regroupement	38
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXES	47

INTRODUCTION

La documentation, un enjeu central du développement universitaire

La dernière décennie est celle des années-paradoxes, qui voient les mutations économiques, sociales et culturelles ébranler le système universitaire. C'est au moment même où la crise budgétaire s'avère la plus aigüe que font irruption les défis décisifs pour l'avenir du pays : explosion de la demande en formation et du nombre d'étudiants, adaptation des pédagogies aux exigences technologiques et scientifiques, renforcement du niveau de qualité de l'enseignement supérieur dans la compétition internationale.

Dans les stratégies mises en place pour relever ces défis, la documentation tient une place déterminante, non seulement au plan de la logistique mais plus globalement dans les orientations en matière d'enseignement et de recherche.

Les bibliothèques universitaires voient confirmé leur rôle de participation active aux missions générales de l'université, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, de la recherche scientifique et technologique et de la valorisation de ses résultats, de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique!

Concrètement, il s'agit d'adapter et d'améliorer les services documentaires aux besoins du public universitaire, de le former aux procédures d'accès à l'information, de développer et diversifier les pratiques de lecture des étudiants.

Le rapport de M. P. Vandevoorde², établi en 1981, a mis en évidence les dysfonctionnements liés au double système documentaire qui prévaut dans les universités françaises : d'un côté la bibliothèque universitaire (la "B.U."), structure organisée employant du personnel qualifié et gérant 46% des acquisitions documentaires; de l'autre les différentes bibliothèques segmentaires (de laboratoires, d'instituts, d'U.F.R.,...) qui traitent 54% des acquisitions sans personnel qualifié et, dans une majorité de cas, sans structure formalisée. L'application d'une politique de restrictions budgétaires a eu pour effet de renforcer cette dichotomie en entretenant la concurrence et en favorisant le "chacun pour soi", ce qui a instauré de fait une dissociation organique entre les deux systèmes.

¹ cf art.4 de la loi de 1984 : les missions du service public de l'enseignement supérieur

² cf réf. bibliographique n°8, p.33

M. A. Miquel¹, dans son rapport alarmant sur la situation des bibliothèques universitaires, centre son approche sur les besoins des étudiants. Ces besoins s'expriment en variables très concrètes telles que : nombre de places assises, nombre d'ouvrages acquis par étudiant, horaires d'ouverture, ratios de personnel qualifié, etc. Le bilan général place l'université française très en retard par rapport à ses partenaires européens comme la Grande Bretagne ou l'Allemagne.

Pour redresser et redynamiser la situation documentaire de l'université, le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé sur trois fronts :

- la restructuration administrative, par le décret de 1985 sur la création des *Services de la Documentation* dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Dans le respect de l'autonomie des universités réaffirmée par la loi de 1984 (loi Savary), le Service de la Documentation est un service administré par le Conseil de la Documentation, placé sous l'autorité directe du Président.

- la politique budgétaire : dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat (M.E.N.) et les universités, la politique documentaire doit apparaître comme une composante bien identifiée du Projet d'établissement de chaque université.

- le développement des ressources : *l'effort financier* a fait passer les subventions pour la documentation de 85 MF en 1987 à 250 MF en 1990. Par ailleurs, le *plan "Universités 2000"*, négocié entre l'Etat et les Collectivités territoriales, a établi un ambitieux programme de construction et d'équipement au sein duquel les bibliothèques constituent un volet important.

L'U.S.H.S. et sa politique documentaire

Dans le projet d'établissement² établi en 1991, le Président de l'U.S.H.S. exprime son ambition : "rendre à l'Université des Sciences Humaines toute sa dimension de grande université littéraire porteuse d'un projet culturel au service de publics variés". Il entend par là concilier la grande tradition d'enseignement de recherche de l'U.S.H.S. - dont certaines disciplines sont reconnues comme pôles d'excellence - avec les exigences économiques et sociales d'aujourd'hui, par la création de filières nouvelles et la modernisation des services.

Pour réaliser cet objectif, cinq stratégies sont identifiées. C'est dans la stratégie n°5 "Optimiser la gestion des ressources" que se situe le programme d'action concernant la politique documentaire. On y relève "la création d'une nouvelle bibliothèque d'usuels, un effort de regroupement des

¹ cf réf. bibliographique n°9

² cf réf. bibliographique n°25

bibliothèques, et la mise en place d'une gestion documentaire moderne dans le cadre d'un service commun".

La création du Service de la Documentation¹ à l'U.S.H.S. s'est faite sur la base de conventions avec la Bibliothèque Nationale et Universitaire (B.N.U.S.), jusqu'alors principale détentrice de la mission documentaire universitaire. C'est le décret du 15 Janvier 1992 qui institue l'organisation administrative et les fonctions respectives de la B.N.U.S. et des S.C.D. des trois universités de Strasbourg.

L'entrée en fonction, dès janvier 1991, d'un conservateur de bibliothèque, chargé de mission, a permis de préparer la mise en place de ce service.

Depuis cette date, la dynamique impulsée par la directrice du S.C.D. se concrétise déjà par des améliorations significatives, tant dans le fonctionnement que dans les conditions matérielles d'accueil. Ainsi :

- la restructuration de la bibliothèque des arts et arts plastiques et son installation dans des locaux entièrement réaménagés.
- le regroupement des bibliothèques de langues méridionales (Espagnol, Italien, Portugais)
- la création et l'équipement mobilier d'une grande salle de lecture pour les étudiants de premier cycle des sciences historiques.

Le regroupement des bibliothèques reste la grande priorité au sein de l'U.S.H.S. Il a déjà été engagé dans les deux exemples cités (arts/langues méridionales); mais compte tenu de la situation documentaire globale, la tâche reste considérable. En effet, l'U.S.H.S. c'est :

- 47 bibliothèques différentes
- 500 000 volumes
- 1 000 titres de périodiques courants
- 1,7 MF de dépenses documentaires (val. 1991)
- 12 salariés à plein temps (dont 7 bibliothécaires ou documentalistes diplômés) et 50 moniteurs vacataires.

Extension de l'université et regroupement de bibliothèques

Une extension des locaux de l'U.S.H.S. a été décidée en 1989 et le projet du bâtiment à créer en est actuellement au stade de l'avant-projet détaillé.

Dans ces nouveaux locaux doivent être regroupées les bibliothèques attachées aux différents U.F.R. et départements qui y seront relogés.

Ce regroupement concerne trois U.F.R. : Linguistique et Littérature Anciennes française et comparées (L.L.F.A.C.), Philosophie, Sciences du Langage et Communication (P.S.L.C.), Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.). A ces U.F.R. s'ajoute le département Musique de l'U.F.R. des Arts.

¹ voir organigramme, annexe 7

Au total, les étudiants concernés par ce déménagement étaient au nombre de 3 072 ¹ à la rentrée universitaire 1991/1992.

Dans le contexte de restructuration générale des ressources documentaires sous l'égide du S.C.D., la création d'une nouvelle bibliothèque recouvre des enjeux spécifiques qu'il conviendra d'élucider.

Dans un premier temps, nous avons été chargée par la directrice du S.C.D. de suivre plus particulièrement l'évolution du projet architectural. En effet, en l'état d'avancement du projet, des questions urgentes se posent quant à l'adéquation des solutions spatiales retenues vis à vis des problèmes de fonctionnement de la bibliothèque.

C'est la découverte de certaines dispositions surprenantes, comme l'absence de magasin, qui nous a amenée à nous interroger sur la genèse du projet et le processus décisionnel de l'opération. Dès lors la problématique n'est plus de répondre simplement à une demande finalisée - étudier la meilleure exploitation fonctionnelle des espaces offerts par le projet architectural - mais de cerner d'abord le contenu de la demande initiale : quel est le projet fonctionnel et pédagogique qui sous-tend ce regroupement de bibliothèques? Comment a-t-il été élaboré et validé ?

A partir de là, quelles hypothèses peut-on développer en matière d'organisation fonctionnelle de la nouvelle bibliothèque pour répondre aux objectifs pédagogiques énoncés ? Quelle stratégie opérationnelle peut-on esquisser pour mettre en œuvre ce fonctionnement ?

C'est là le questionnement central de notre recherche. Mais avant de prétendre y apporter des éléments de réponses, il est évidemment nécessaire de connaître la réalité actuelle des bibliothèques à regrouper, non seulement à travers des données matérielles brutes, mais également en termes de fonctionnement et de services rendus, ce qui fait l'objet de la première partie de ce mémoire.

¹ pour le détail par UFR et par cycle, cf annexe 8

I

ANALYSE DE L'EXISTANT

1. Etat des lieux

Des enquêtes sur les moyens et le fonctionnement des bibliothèques de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg ont été réalisées en 1990. Elles portent sur des données quantitatives concernant les collections, les locaux, les crédits documentaires et le personnel.

Des investigations complémentaires se sont avérées utiles afin de connaître le traitement documentaire (inventaire, cotation, catalogage), l'activité des bibliothèques (volume d'acquisition, heures d'ouverture, nombre de prêts et de lecteurs), ainsi que les usages qui sont faits de ces bibliothèques.

Pour dégager une vision synthétique des différentes situations, il nous est apparu indispensable de recueillir, au cours d'entretiens directs, les observations des directeurs d'U.F.R. et des enseignants responsables des bibliothèques.

1.1 Inventaire : une bibliothèque peut en cacher une autre

Aux quatre structures (trois Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.) et un Département) concernées par le regroupement correspondent en réalité huit bibliothèques désignées comme telles par l'usage :

- A. bibliothèque des lettres modernes
- B. bibliothèque des lettres classiques
 - B1. bibliothèque de grec
 - B2. bibliothèque de latin
- C. bibliothèque de littérature comparée et d'études canadiennes
- D. bibliothèque du XXème siècle
- E. bibliothèque de philosophie
- F. bibliothèque de musique
- G. bibliothèque des S.T.A.P.S.

A, B, C, et D relèvent toutes de l'U.F.R. de linguistique et littérature anciennes françaises et comparées (L.L.A.F.C.) mais occupent des locaux distincts.

Une bibliothèque importante de l'U.F.R., celle du Centre de philologie romane ne déménagera pas.

A : Cette bibliothèque fonctionne comme la bibliothèque d'U.F.R.
Elle assure des heures d'ouverture larges.
Le fonds est estimé à 35 000 volumes (incluant les fonds C et D)
Les catalogues auteurs et thématiques de C et D sont entreposés en A

B : Le fonds est estimé entre 21 000 et 30 000 volumes.
La bibliothèque abrite B1 et B2, qui assurent en commun l'ouverture au public.
Elle abrite aussi un fonds de grammaire comparée.
Il existe une gestion distincte et un système de cotation propre à B1 et à B2.

C : Cette bibliothèque est fermée au public (prêt autorisé).
Elle comprend aussi un fonds d'études canadiennes sans accroissement.

D : Le fonds appartient à la bibliothèque du Centre de philologie romane mais est entreposé à part. Il est sans accroissement.
La bibliothèque est fermée au public (prêt autorisé).

E : Le fonds contient 23 000 volumes.
Cette bibliothèque tient lieu de bibliothèque de l'U.F.R. philosophie, sciences du langage et communication (P.S.L.C.).
Elle a intégré le fonds documentaire du Département des sciences de l'éducation dans un circuit unique du livre.
Elle abrite un petit fonds documentaire (700 volumes) du Département de linguistique générale, des sciences et techniques de la communication et du Département d'informatique (catalogue auteurs distinct).
Les achats sur crédits de recherche (D.E.A.) de ces Départements sont entreposés dans les bureaux des enseignants.

F : le fonds contient 3 000 livres, 2 000 partitions.
Le fonds audiovisuel de cassettes et disques compacts n'est pas concerné par le regroupement.

G : 2 000 volumes sont entreposés dans les locaux provisoires des S.T.A.P.S.
4 000 volumes n'ont pas encore été déménagés des anciens locaux occupés par les S.T.A.P.S. jusqu'en 1986.
Les ouvrages achetés sur les crédits de recherche sont dans les locaux des groupes de recherche.

Madame V. Blum¹ emploie dans son rapport l'expression de "gisements documentaires" pour désigner la réalité complexe des ces bibliothèques. Le terme le plus communément employé en milieu universitaire est celui de bibliothèque d'Institut. Il reflète bien l'attachement

¹ cf réf. bibliographique n°23, p.15

des Instituts ou Départements à conserver leur bibliothèque. Nous emploierons ce terme plutôt que celui de B.U.F.R. employé par Mr Marc Chauveinc¹ tant il nous paraît mieux correspondre à la réalité locale.

1.2 Des lieux inadaptés, exigus et tristes

Le bâtiment occupé actuellement par l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg a été inauguré en 1965. Bien que les Instituts de la Faculté des Lettres aient été dotés d'importantes bibliothèques dans l'ancien bâtiment du Palais Universitaire, aucun espace spécifique n'a été programmé dans le nouveau bâtiment. Ce sont des salles de cours qui ont été sacrifiées pour être transformées soit en magasins soit en salles de lecture.

La configuration des espaces est la suivante : une salle de lecture ouvrant sur une série de pièces en enfilade dédiées aux magasins.

Si l'ensemble des bibliothèques occupent une surface de 950 m², seule 30 % de cette surface est consacrée à des espaces de lecture, offrant une centaine de places assises. Le volume des collections a nécessité une exploitation maximum des lieux en salles de stockage au détriment des espaces de lecture. Les peintures non rafraîchies depuis 1965 et le mobilier d'époque, chaises et tables en stratifié brun imitation bois, rayonnages métalliques noirs et gris, donnent une ambiance particulièrement triste à ces bibliothèques.

1.3 Des fonds documentaires non valorisés

1.3.1 Les fonds anciens²

Les fonds documentaires rassemblés dans ces bibliothèques sont marqués par l'histoire. L'origine de certaines d'entre elles est concomitante à la création de l'université à Strasbourg au XVI^{ème} siècle (bibliothèque de latin). De manière générale, ces bibliothèques des "humanités" possèdent des fonds anciens importants, témoins d'une vie universitaire ancienne et continue depuis la Renaissance.

L'histoire se lit aussi par la présence imposante des fonds allemands acquis pendant les deux périodes de l'occupation: 1871-1918 et 1940-44. La lecture des strates historiques successives dans la composition des fonds et l'intégrité des fonds allemands confèrent une valeur indéniable à ces collections.

Mais la seule satisfaction de posséder des fonds anciens ne peut être une fin en soi. L'inventaire exhaustif des livres les plus précieux des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles s'impose afin de pouvoir les conserver dans des conditions appropriées et éviter les disparitions. Le très mauvais état de nombreux

¹ cf réf. bibliographique n°7

² par commodité, nous incluerons dans une extension large du terme "fonds anciens" les collections de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle

livres du 19ème et du 20ème siècle nécessite de se poser la question de la restauration ou du pilon.

1.3.2 Les acquisitions depuis 1966

Sur un volume global de collections estimé à 80 000 ouvrages, 35 000 ont été acquis depuis 1966 soit 40 %. Le déséquilibre, au détriment du fonds récent, est accentué par le fait que ce dernier est traité de la même manière que le fonds ancien.

- les collections sont stockées en magasin et ne sont pas accessibles aux étudiants.

- le classement en rayon correspond à une classification thématique. A l'intérieur d'une section, les ouvrages sont rangés par ordre d'entrée. De cette manière, on visualise d'emblée la prépondérance du fonds ancien.

Les collections de la bibliothèque du XXe siècle et de la bibliothèque de littérature comparée sont constituées majoritairement d'acquisitions récentes. Elles sont confinées dans des salles closes, éloignées de la bibliothèque des lettres modernes et fermées au public.

1.3.3 Les périodiques

Du point de vue du traitement bibliothéconomique, les périodiques sont en règle générale les plus mal lotis. Ils ne sont pas cotés et ne sont pas bulletinés. Les fascicules sont enregistrés dans le cahier d'inventaire lors de leur arrivée.

Tout un travail de reconstitution des collections des titres arrêtés et en cours est à entreprendre afin de rendre ces collections de périodiques exploitables.

1.4 Comment est assurée la gestion de ces bibliothèques ?

Il n'y a aucun personnel qualifié affecté à ces bibliothèques. Leur gestion et leur fonctionnement repose entièrement sur la bonne volonté des enseignants et l'engagement de moniteurs vacataires.

Des gestions bibliothéconomiques, des plus rigoureuses aux plus floues, se côtoient. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque le circuit du livre (acquisition, inscription à l'inventaire, cotation, catalogage) est concentré entre les mains d'une seule personne, enseignant ou secrétaire. Ce cas est rare, car le facteur temps conduit le plus souvent à un partage des responsabilités et des tâches entre les enseignants et les moniteurs-étudiants. Dans la pratique, cette dispersion s'avère préjudiciable à l'efficacité et au suivi du travail, que Madame V. Blum a qualifié de "bricolage".

Vingt moniteurs-étudiants sont engagés dans ces bibliothèques. Leur forme de contrat (500 heures annuelles) oblige à multiplier les intervenants pour assurer des heures d'ouverture larges.

Sans formation et sans connaissances approfondies du fonctionnement de la bibliothèque, ils interviennent pour assurer la surveillance, le prêt, les renseignements aux lecteurs et remplir des tâches bibliothéconomiques.

1.5 Acquisitions et crédits documentaires

Les enseignants font les propositions d'achat. Elles font l'objet d'une concertation collective lors de commissions d'achats à l'U.F.R. de philosophie, des S.T.A.P.S. et au Département de musique.

Les U.F.R. répartissent une part de leur budget de fonctionnement entre leurs Instituts ou Départements (utilisateurs de crédits : U.C.).

La part de ces crédits de fonctionnement consacrée aux achats documentaires peut faire l'objet d'une décision au niveau de l'U.F.R.

Par exemple, l'U.F.R. des lettres effectue la répartition entre ses U.C. selon des pourcentages votés en Conseil d'U.F.R.

L'U.F.R. de philosophie verse, quant à elle, une enveloppe globale à ses U.C., chacun décidant de la part qui sera affectée à la documentation.

Les différentes sources de crédits documentaires (DPDU, DRED, CNRS) sont regroupées sur les comptes 618.3.

Les dépenses documentaires relevées sur ces comptes s'élèvent pour l'année 1990 à 256 100 F. Ce qui correspond à une acquisition d'environ 1 531 ouvrages et à une reconduction de 84 abonnements de périodiques¹.

Le rapport dépenses documentaires par étudiant inscrit, fait ressortir de grandes disparités :

* entre les U.F.R. (chiffres extraits du compte financier).

Les U.F.R. ont ainsi dépensé par étudiant inscrit en 1990 :

L.L.A.F.C. :	92 F.
P.S.L.C. :	123 F.
S.T.A.P.S. :	52 F.
Musique :	81 F.

* à l'intérieur-même des U.F.R.

Exemple de l'U.F.R. L.L.A.F.C.:

- Les Instituts de grec et de latin ont 20 % des crédits documentaires de l'U.F.R. pour 107 inscrits, soit dépense par étudiant en 1990 : 221 F.

- Les Instituts de linguistique et langue française, de littérature comparée, de littérature française et de français langue étrangère, ont

¹ cf annexe 9

dépensé 56,5 % des crédits documentaires pour 1 208 étudiants, soit un montant de 55,34 F par étudiant en 1990 .

Sur une année, les crédits alloués à la documentation ne sont pas toujours épuisés. Ainsi, l'U.F.R. des lettres a reporté 47 000 F. du compte 618.3 de l'exercice 1989 sur l'exercice 1990.

1.6 Le traitement des documents

La bonne gestion des fonds et l'accessibilité aux documents est fonction de la fiabilité d'outils de travail tels que : registres d'inventaire, catalogues, système de classement.

Les registres d'entrée-inventaire sont l'outil de référence pour la connaissance quantitative des fonds.

Disparus ou archivés (on ne sait plus où), ils font souvent défaut pour compter avec précision les fonds. Et, ce n'est qu'en mesurant les mètres linéaires de rayonnage que l'on peut obtenir un estimatif du nombre de volumes.

Estimation des fonds de l'ensemble des bibliothèques sur la base de
 $2\ 238\ m \times 35\ vol./ml = 78\ 330\ volumes.$
Nombre d'ouvrages inventoriés : 49 569.

Ces bibliothèques ont subi des réorganisations consécutives aux événements historiques (occupations allemandes de 1871-1918 et de 1941-1944) et aux déménagements (à Clermont-Ferrand en 1941 ; du Palais Universitaire, à l'Esplanade en 1965), qui ont conduit à la reprise d'une nouvelle numérotation. Les ruptures séquentielles dans l'enregistrement des documents entraînent que dans un même fonds, des ouvrages portent le même numéro d'inventaire.

Les registres d'entrée-inventaire actuels souffrent encore du manque de précision et de rigueur. L'absence de certaines mentions (éditeur, date d'édition, prix, fournisseur) rendent difficile l'identification d'un ouvrage.

Catalogage et catalogues :

Le catalogage est effectué sans référence aux normes en vigueur. Une seule fiche de base au nom de l'auteur est constituée, qui alimente le catalogue sur fiches alphabétique des auteurs et des anonymes.

Les livres sont rangés en rayon selon un plan de classement systématique propre à chaque bibliothèque. Les cotes alphanumériques sont composées d'un ensemble de lettres, qui désignent la rubrique thématique, et du numéro d'entrée dans la rubrique correspondante.

L'absence de l'indexation matière et d'un catalogue alphabétique des vedettes matières (sauf en musique) a entraîné la multiplication des rubriques dans les plans de classement, pour favoriser l'accès au contenu des ouvrages; ce qui a pour premier inconvénient d'alourdir sensiblement la cote.

Exemple : Bibliothèque de lettres, Section du XVII siècle

RUBRIQUES :

COTE

Généralités	XVII GEN	+ n° séquentiel
Histoire du livre. Généralités	XVII HIST LIV GEN	+ n° séquentiel
Satires et libertins. Généralités	XVII SAT LIB GEN	+ n° séquentiel
Histoire et culture. Généralités	XVII HIST CULT GEN	+ n° séquentiel
etc...		

Le catalogue topographique représente le classement des livres sur les rayons ; il est normalement un outil de travail à l'usage des bibliothécaires qui l'utilisent lors des récolements. S'il est présent dans toutes les bibliothèques et mis en consultation dans les salles de lecture, c'est qu'il remplit une double fonction : catalogue systématique et catalogue des matières. Les rubriques du plan de classement inscrites sur des cartons intercalaires de couleur constituent le seul accès possible au contenu des ouvrages.

1.7 L'accueil et la communication des documents

1.7.1 L'ouverture des bibliothèques

Des efforts financiers importants sont consentis par les U.F.R. pour assurer des heures d'ouverture correctes. Ainsi, afin que la bibliothèque des lettres modernes soit ouverte 40 heures par semaine, l'U.F.R. a embauché 10 moniteurs-étudiants. Elle a consacré 36,60 % de ses dépenses totales en frais de vacation en 1989¹.

Les bibliothèques assurent entre 30 et 40 heures d'ouverture hebdomadaire et consacrent en moyenne 23 % de leurs dépenses totales en frais de moniteurs-étudiants.

Seule la bibliothèque de musique assure des heures d'ouverture en matinée durant les congés universitaires d'été.

1.7.2 Le prêt

Un système de prêt manuel implanté depuis un an dans toutes les bibliothèques, a supplanté le traditionnel cahier d'enregistrement des emprunts. L'activité prêt n'a fait l'objet d'aucune statistique jusqu'à ce jour. L'application plus ou moins rigoureuse du système de prêt, nous fournit des données encore trop partielles :

- pourcentage des étudiants inscrits à la bibliothèque pour l'année 1991/1992 (par rapport aux inscrits dans chaque U.F.R.)
 - Bibliothèque de philosophie : 20,7 %
 - Bibliothèque des lettres modernes : 29,7 %

¹ cf annexe 10

- nombre de documents empruntés :
 - Bibliothèque de musique : moyenne de 120 documents par mois documents audiovisuels compris.
 - Bibliothèque de philosophie : moyenne de 90 documents par mois.

1.7.3 Les salles de lecture

De même que pour le prêt, la fréquentation de ces bibliothèques n'a jamais fait l'objet de statistiques.

La faible capacité des lieux d'accueil (100 places assises pour toutes les bibliothèques), donne très vite une impression de fréquentation intense, voire de saturation.

En période universitaire, les bibliothèques sont très sollicitées ; car elles sont les seules à proposer une place pour s'asseoir et pour travailler.

Dans les salles de lecture sont mis à disposition :

- les usuels : encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, etc...
- les semi-usuels : un soin particulier est apporté à la constitution des "fonds" CAPES et Agrégation.

Les semi-usuels destinés au premier et second cycle, sont en général peu nombreux et peu actualisés.

2. Les améliorations apportées depuis la création du S.C.D. de l'U.S.H.S.

L'état des lieux, effectué à l'été 1992, présente une réalité corrigée par rapport à celle qui prévalait il y a seulement un an ou deux. Si les premiers efforts entrepris, dès octobre 1991, par la responsable du S.C.D. ont surtout porté sur les bibliothèques intégrées (arts/langues méridionales), parallèlement, des actions "d'urgence" ont été menées dans l'ensemble des bibliothèques associées, dont celles qui nous occupent.

2.1 L'aménagement des locaux

Il a consisté pour l'essentiel à :

- vider, dépoussiérer, nettoyer. Les locaux des bibliothèques ont souvent servi d'entrepôt pour le parc des vieilles machines de bureau (machines à écrire, ronéos) et pour les balais et aspirateurs des femmes de ménage.

- réaménager les salles de lecture, pour les rendre plus fonctionnelles (gagner des places, présentoirs à périodiques, étagères d'usuels) et plus agréables avec un minimum d'investissement (achat de chaises neuves, plantes vertes, rideaux, etc...).

2.2 La remise à flot des bibliothèques les plus importantes

Un récolement s'est imposé dans les bibliothèques de philosophie et de lettres modernes pour procéder à une remise en ordre général des rayonnages et des catalogues sur fiches. La première fonction d'un récolement est de contrôler l'intégrité numérique des collections ; il a permis de constater qu'il y avait 370 ouvrages manquants dans la bibliothèque de philosophie en 1991, 1 235 ouvrages manquants dans la bibliothèque de lettres modernes en 1992.

Des reclassements ont été effectués. Ainsi tous les auteurs de la section XIXe siècle de la bibliothèque de lettres modernes ont été classés dans un ordre alphabétique unique afin de supprimer les trois subdivisions : XIX1 (début du siècle), XIX2 (milieu du siècle), XIX3 (fin du siècle).

2.3 Système de prêt et règlement de bibliothèque

L'hémorragie des documents était une caractéristique traditionnelle des bibliothèques d'Instituts.

L'introduction d'un système de prêt type Newark et la communication du règlement de la bibliothèque à l'utilisateur, ont contribué très vite à réguler la circulation des documents et à discipliner les emprunteurs. Le dépôt d'un chèque de caution et la rétention des résultats d'examen jusqu'au retour des livres empruntés, sont des moyens particulièrement efficaces.

2.4 Catalogage informatisé

Le logiciel de gestion documentaire utilisé à l'U.S.H.S. est Bibliofile. Logiciel implanté au départ dans les centres documentaires relevant du C.N.R.S., il a été adopté par des bibliothèques importantes comme celles de théologie catholique, de théologie protestante et celle des arts.

Les bibliothèques de musique, lettres modernes et philosophie sont équipées de micro-ordinateurs (Tandon 386). La fonction catalogage est la seule exploitée à ce jour. En une année, environ 1 000 notices bibliographiques ont été saisies en format US MARC. L'imprimante FACIT4 4514 permet l'impression des fiches de catalogage de toutes les bibliothèques qui font de la saisie informatisée.

2.5 Formation du personnel

Des actions de formation ponctuelles sont indispensables pour initier les moniteurs-étudiants aux tâches bibliothéconomiques.

Le catalogage informatisé nécessite un double apprentissage : celui du catalogage normalisé et celui de la saisie informatique. La formation longue et approfondie du personnel à cette tâche repose avec acuité le problème de l'instabilité du personnel employé dans ces bibliothèques.

3. Dysfonctionnements et perception du regroupement

Il est implicitement admis que le développement des bibliothèques d'Instituts est lié à leur situation de proximité. Elles offrent sur place, à leur public d'étudiants et d'enseignants, des lieux de travail et un accès facile à la documentation. Ces fonctions sont-elles correctement remplies ?

L'analyse du fonctionnement, qui s'appuie sur l'état des lieux, va nous permettre de dégager des éléments de réponse.

3.1 Un fonctionnement aléatoire et fragmenté

L'organisation du travail se trouve être remise en cause tous les ans par l'embauche de nouveaux moniteurs-étudiants. Rappelons que, sans formation, ils assurent les tâches bibliothéconomiques.

Si la continuité est assurée par des enseignants, leur faible disponibilité en temps, leur permet le plus souvent de parer au plus pressé. Une gestion au coup par coup sans ligne directrice générale caractérise ces bibliothèques.

Si les crédits documentaires ne sont pas épuisés d'une année sur l'autre, c'est parce que les enseignants n'ont pas le temps de s'occuper davantage des acquisitions, c'est aussi parce que le personnel est en nombre insuffisant pour gérer et traiter davantage de documents.

Le cloisonnement des entités documentaires et l'éparpillement des stocks d'ouvrages est révélateur d'un état d'esprit qui privilégie l'appartenance d'un fonds au plus petit dénominateur commun : l'institut ou le département, le centre ou le groupe de recherche.

Des appendices autonomes subsistent ainsi dans des locaux fermés (bibliothèque de littérature comparée), même s'il n'y a plus de structure de soutien, institut ou centre de recherche (bibliothèque du XXe siècle).

Le département de linguistique générale et des sciences et techniques de la communication entrepose de façon distincte ses ouvrages à l'usage du premier et deuxième cycle, dans la bibliothèque de philosophie. Les documents troisième cycle et recherche sont stockés dans ses locaux.

L'U.F.R. des S.T.A.P.S. opère également la distinction entre fonds du premier et deuxième cycle et fonds de recherche.

A maintes reprises dans son rapport, Mme V. Blum a souligné "l'esprit de propriétaire" attaché à ces bibliothèques. Un enseignant nous a parlé lui, de "terrain miné".

Si ces bibliothèques focalisent ainsi les tensions internes, c'est qu'elles sont encore trop souvent liées à des enjeux individuels.

Les conséquences en sont : l'émiettement des moyens, la dilution des responsabilités et l'absence de vision de l'intérêt général.

3.2 Quels services, pour quel public ?

Mme V. Blum note également que la “confusion règne à Strasbourg entre bibliothèques d’étudiants et bibliothèques de recherche”¹.

Les bibliothèques entrant dans notre champ d’étude sont définies par les enseignants comme des bibliothèques “spécialisées, généralistes et de recherche”, s’adressant à tous les étudiants et aux enseignants.

Des responsables d’Instituts et d’U.F.R. ont fait cas du manque de cohérence dans les acquisitions. Préserver une cohérence dans les collections est sans doute difficile dans les bibliothèques d’Instituts, dont la fonction première est d’être l’outil de travail et le support pédagogique aux thèmes des enseignements et des recherches en cours. Ce qui entraîne la sous-représentation de certains secteurs, la rupture avec des centres d’intérêt souvent à l’origine de la constitution des fonds, l’arrêt de l’accroissement de certains fonds lié au départ d’un enseignant (Bibliothèque du XXe siècle).

Mais si les acquisitions suivent les orientations des enseignements et de la recherche, elles n’ont pas à répondre de façon prioritaire à la seule satisfaction des besoins des enseignants.

Malgré l’accroissement significatif des effectifs étudiants, nous n’avons pas remarqué, dans les registres d’inventaire, l’achat d’ouvrages en grand nombre d’exemplaires. Une monitrice-étudiante de la bibliothèque des lettres modernes a fait remarquer que tous les livres mentionnés dans les bibliographies des enseignants ne sont pas achetés par la bibliothèque.

Nous avons dit que le propre d’une bibliothèque de proximité est de faciliter l’accès aux documents. Deux modes d’utilisation des bibliothèques coexistent :

- l’accès indirect aux collections pour les étudiants. Les catalogues sur fiches constituent le seul accès possible aux documents. Or, ces fichiers sont incomplets et insuffisants (pas de fichiers des matières).

Le catalogue alphabétique des auteurs, alimenté par une fiche unique, ne signale pas les co-auteurs, les préfaciers, les traducteurs et les éditeurs scientifiques ; ce qui est un handicap majeur pour les disciplines (littérature, philosophie, basées sur l’étude et la critique des textes).

- l’accès direct aux collections pour les enseignants : étant à l’origine des acquisitions, ils connaissent bien les fonds documentaires et utilisent peu les catalogues sur fiches. Les étudiants du troisième cycle sont souvent autorisés à aller directement dans les magasins.

L’exiguïté des locaux, l’absence d’ouvrages en grand nombre d’exemplaires et d’outils documentaires de qualité, sont autant d’obstacles à une fréquentation plus importante du public étudiant.

La fréquentation et le nombre de lecteurs inscrits dans les bibliothèques doivent être appréciés en rapport avec les inscrits à la section des sciences humaines de la B.N.U. Mais la saturation de ses équipements

¹ cf réf. bibliographique n°23, p.20

d'accueil, et son désengagement progressif de la fonction universitaire premier cycle, va contraindre les bibliothèques d'instituts à mieux définir leur positionnement par rapport à cette catégorie du public.

3.3 La perception du regroupement

Nous avons voulu savoir quelles sont les attentes qui se manifestent chez les enseignants au sujet du regroupement.

Un certain scepticisme, voire une certaine méfiance, subsiste dans les structures les mieux organisées (bibliothèque de musique) ou celles qui s'adressent à un public limité (bibliothèque des lettres classiques). Que gagneront-elles à être regroupées? Ne perdront-elles pas de leur convivialité dans une grosse structure ?

Les grosses unités, bibliothèque des lettres modernes, bibliothèque de philosophie, en attendent des conditions et des capacités d'accueil meilleures. On perçoit avec soulagement d'être enfin "déchargé des corvées administratives", grâce à l'affectation de personnel qualifié, mais on éprouve la crainte que les acquisitions soient faites par des "administratifs".

Quant à la gestion des fonds, on s'accorde pour dire que l'intégrité de chaque fonds doit être respectée. Un enseignant a même précisé "qu'il ne faut pas briser les ensembles pré-existants et ne pas faire d'amalgame, sinon ce sera le chaos partout".

4. Une carte documentaire en pleine évolution

4.1 Le partenaire privilégié de l'U.S.H.S. : la B.N.U.

La réorganisation administrative des bibliothèques universitaires engagée par le M.E.N. en 1985 ne s'est pas faite sans difficultés à Strasbourg. Comment en effet concilier une organisation qui donne autorité aux Présidents des universités sur les services documentaires relevant de leurs établissements avec l'existence d'une institution aussi importante que la Bibliothèque Nationale et Universitaire.

La B.N.U. de Strasbourg, établissement prestigieux, riche de trois millions d'ouvrages, a conservé, depuis sa création en 1871 ¹, son statut particulier - personnalité juridique et autonomie financière - et a rempli sa triple mission de bibliothèque nationale (conservation du patrimoine), régionale (ouverture à un large public local et transfrontalier), et universitaire (public étudiant et communauté scientifique).

A partir de 1975, comme toutes les bibliothèques universitaires françaises, la B.N.U. a commencé à souffrir de dysfonctionnements structurels aggravés par le rétrécissement des moyens : chute des acquisitions,

¹ pour l'historique de la B.N.U.S., cf réf. bibl. n° 14

insuffisance et inadaptation des locaux (600 places assises, bâtiments anciens n'offrant pas la possibilité de mettre les collections en libre-accès). L'écart se creuse entre public réel et public potentiel : en 1986/87, seulement 45% des étudiants en premier et deuxième cycle des trois universités sont inscrits à la B.N.U.

La section des sciences humaines de la B.N.U., installée dans les imposants bâtiments datant de la période d'annexion allemande, constitue le domaine d'excellence des fonds documentaires. Le public de cette section est constitué à 70% d'étudiants et enseignants des universités (chiffres 1985/86). On peut ainsi comprendre qu'au delà de la restructuration administrative instaurée par le décret de janvier 1992, les liens organiques entre le S.C.D. de l'U.S.H.S. et la B.N.U. sont tellement serrés que toute réorganisation doit se faire avec un maximum de précautions, pour éviter d'affaiblir l'offre documentaire en sciences humaines.

Nous sommes actuellement dans une période transitoire où la redistribution des rôles et fonctions de chacun des partenaires n'est pas clairement établie. La B.N.U. s'oriente vers une mission de bibliothèque générale, encyclopédique et de recherche. Ce n'est pas avant 1995/96 que l'U.S.H.S. pourra disposer d'une bibliothèque commune de premier cycle Droit/Lettres, actuellement en projet. Il serait souhaitable que cette situation d'incertitude ne se prolonge pas sous peine de porter préjudice aux étudiants de premier et second cycles.

4.2 La coordination documentaire au sein du Pôle universitaire européen

En 1991, les trois universités strasbourgeoises et les Collectivités territoriales (Communauté Urbaine de Strasbourg, Région Alsace, département du Bas Rhin) ont créé le Pôle universitaire européen : il s'agit d'un groupement d'intérêt public (G.I.P.) dont le champ d'intervention concerne :

- la vie étudiante
- les bibliothèques et la politique documentaire
- l'ouverture sur l'Europe (promotion de la mobilité et de l'acquisition des langues européennes)
- la politique d'insertion urbaine du campus dans la cité

Placés sous la tutelle du Pôle européen, plusieurs projets de construction et d'extension de bibliothèques ont été inscrits dans le plan Universités 2000. A ce titre l'U.S.H.S. est concernée par le projet de construction d'une bibliothèque de premier cycle commune Droit/Lettres (partenariat U.S.H.S./Université R. Schumann) qui intéresse au total un public de 10 000 étudiants, soit 3 000 pour l'U.R.S. et 7 000 pour l'U.S.H.S.

Par ailleurs, c'est le Pôle universitaire européen qui est également chargé de piloter le réseau informatique documentaire. L'objectif est de proposer un

réseau de services documentaires (catalogage partagé, localisation, prêt) au public universitaire et à un public élargi (décideurs, acteurs économiques, responsables associatifs, personnalités de la vie culturelle, etc.) sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Actuellement, après une phase d'analyse de l'existant, le comité de pilotage du Pôle en est à l'ébauche des orientations générales; il est encore trop tôt pour préjuger des décisions en matière de choix informatiques, qui vont s'avérer déterminants pour la gestion documentaire au sein de l'U.S.H.S.

II

UN ESPACE UNIQUE POUR ACCUEILLIR LES BIBLIOTHEQUES

1. Du morcellement au regroupement : historique d'une prise de décision.

Rattaché administrativement à l'U.S.H.S., les S.T.A.P.S. quittent le C.R.E.P.S. (Centre régional d'éducation physique et sportive) en 1986, pour être logés dans un bâtiment préfabriqué, sur le campus de l'Esplanade. Ce sont les besoins de cette U.F.R. en locaux, qui vont être à l'origine d'une première demande de construction dès 1987.

Par ailleurs, l'augmentation significative du nombre des étudiants à l'U.S.H.S. fait ressentir un besoin général en locaux supplémentaires. Un projet d'extension est inscrit dans le cadre du Xème plan Etat/Région en 1989. Le Ministère de l'éducation nationale donne son approbation en Mars 1990 à une opération de 5 600 m² utiles pour un financement de 50 MF. Réinscrite au schéma d'aménagement "Universités 2 000" en 1991, cette opération n'est pas co-financée par les collectivités territoriales.

L'évaluation des besoins en locaux pédagogiques menée par l'U.S.H.S. en 1988 a permis de désigner les futurs affectataires du nouveau bâtiment : l'U.F.R. des S.T.A.P.S. et le Département de musicologie pour leurs besoins en locaux spécialisés et techniques, les U.F.R. des lettres et de philosophie, le C.C.A.S.H. (Centre de calcul de l'université des sciences humaines), ainsi qu'une salle de Conseil de l'université (l'actuel bâtiment en étant dépourvu).

Dans le projet d'établissement, élaboré en vue du contrat quadriennal 1991-1994 figure la mention de l'opération "Bibliothèque commune lettres, philosophie, musicologie et S.T.A.P.S."

Quels sont les facteurs qui ont conduit le Président de l'université à attribuer aux bibliothèques un espace unique ?

On évoque à l'U.S.H.S. un précédent : l'ancien Président, Monsieur Trocmé avait soumis au Conseil d'administration en 1985, la proposition de reloger sur un seul niveau de l'actuel bâtiment toutes les bibliothèques. Cette idée avait soulevé alors un tollé général. D'autres éléments ont pu, dès lors, influencer cette décision : le rapport Blum peu complaisant sur la situation des bibliothèques d'Instituts, l'intense activité de réflexion menée par l'équipe du Président au sujet de la politique documentaire dans le cadre de

la négociation avec le Ministère du contrat quadriennal et de la création du Service Commun de Documentation.

2. Programmation et projet architectural

2.1 Perception de la bibliothèque à travers le programme

2.1.1 Définitions préalables

La programmation est une démarche de recueil, de traitement et de synthèse d'informations visant à établir le programme d'une opération d'aménagement : construction d'un bâtiment dans notre cas.

A cet effet, une équipe de conseil a été constituée pour assister le conducteur d'opération : l'ingénieur régional des équipements scolaires et universitaires de l'Académie, intervenant pour le compte du maître de l'ouvrage (Ministère de l'éducation nationale).

Dans cette équipe de conseil, l'U.S.H.S. était représentée par le Président d'Université, le Directeur de l'U.F.R. S.T.A.P.S., le Secrétaire général et le chef des services techniques. Deux architectes ont complété l'équipe : l'Architecte-conseil de la Direction départementale de l'équipement du Bas-Rhin et le Directeur du Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Bas-Rhin.

Un document programme en vue du concours de concepteurs a été établi.

Le programme est un cahier des charges qui définit de façon exhaustive les conditions et les objectifs de l'opération devant permettre au maître d'oeuvre d'élaborer un projet conforme à la demande du maître d'ouvrage.

Quelle est la demande du maître d'ouvrage en ce qui concerne la bibliothèque ? Quelle est l'analyse en terme d'objectifs que l'on peut dégager du programme ? Quelle est l'offre en matière de conception architecturale qui a été faite ? Il est indispensable de se poser ces questions et d'y répondre afin de pouvoir comprendre et maîtriser le processus en cours. Notre analyse s'appuie sur le programme de concours et son annexe, le programme technique détaillé appelé ici programme technique de construction (P.T.C.)¹.

2.1.2 Analyse des objectifs culturels et fonctionnels

Toute opération d'aménagement au-delà de ses aspects utilitaires, présente toujours une dimension symbolique, une "image" emblématique. Il

¹ cf réf. bibliographique n°29 et n°30

est donc intéressant de comprendre la signification culturelle que le projet représente aux yeux du maître d'ouvrage.

Nous relevons dans le programme les remarques suivantes :

“la bibliothèque universitaire constitue *un lieu essentiel d'animation, de rencontre et de communication* de toute la communauté universitaire” (p.6).

“Elle (la bibliothèque) s'étendra sur une surface voisine de 1 000 m². Ce vaste ensemble constituera le *coeur* du bâtiment et tiendra lieu de salle de lecture et de rangement en libre service des fonds documentaires de quatre U.F.R.” (p.26).

“Il est souhaité d'une manière générale, que l'ensemble “bibliothèque” constitue une espace bien éclairé, de circulation *aisée et agréable*, donnant *envie* à l'usager d'y pénétrer, de s'y installer et d'y travailler”. (p.24)

Nous retiendrons à ce stade de l'analyse, que la bibliothèque tient un rôle privilégié dans le projet et, que des ambitions culturelles larges y sont attachées.

La programmation fonctionnelle concerne l'analyse et le dimensionnement des besoins en matière d'espace (surfaces, volumes, circulation,...) de modalités d'utilisation (effectifs, fréquences d'occupation,...) d'équipements spécifiques (réseaux de communication, par exemple).

Nous analyserons pour notre part les données concernant les espaces. Les espaces spécialisés, qui font d'une bibliothèque un ensemble fonctionnellement cohérent, sont bien discernés. Ils concernent :

- * l'accueil, l'information et l'orientation
- * le rangement des documents
- * les espaces lecture/travail,
- * le traitement des documents.

Indications contenues dans le programme sur :

* l'accueil, l'information et l'orientation des lecteurs

“on y trouvera un lieu d'accueil comprenant la surface nécessaire aux activités de l'agent administratif, ainsi que celle de la banque de prêt . Il sera le passage obligatoire de tous les lecteurs qui y seront informés et orientés”. Ces espaces sont envisagés comme communs.

* les espaces de rangement des documents

“il s'agit de *rendre accessibles en libre service* aux usagers les fonds documentaires (...)”.

“il conviendra de prévoir un *aménagement où sera respectée la spécificité de chaque fonds documentaire* (un espace pour la musique, un espace pour la philosophie, etc...) avec circulation possible de l'un à l'autre”.

Ces espaces sont envisagés comme distincts. La séparation de ces espaces est très explicite dans l'organigramme¹, qui schématise les relations entre ces espaces. Cette séparation concerne les ouvrages. Le mode d'utilisation y est précisé : "en libre service".

Pour les périodiques, un espace commun est proposé.

Si le PTC prévoit "des magasins pour la documentation non-accessibles par les usagers, ou pour les revues anciennes", dans le détail des surfaces, seul un magasin de 20 m² est prévu.

* les espaces de lecture/travail;

Le programme indique :

"l'espace salle travail-lecture sera commun aux étudiants des quatre U.F.R."

Le PTC indique :

"prévoir également des places de travail à l'intérieur de chaque *alvéole documentaire*".

* les bureaux du personnel et les locaux techniques sont envisagés comme communs (cf. organigramme).

Le PTC indique des données chiffrées. Des précisions sont à apporter en ce qui concerne la surface de la bibliothèque et le nombre d'ouvrages.

a/ A l'analyse, on se rend compte que les 1 000 m² prévus pour la "vaste" bibliothèque reposent sur la base des surfaces occupées actuellement par les bibliothèques, avec une majoration de surface de l'ordre de 20 à 25%.

BIBLIOTHEQUES	SURFACES ACTUELLES	SURFACES DANS LE PTC
Lettres modernes ²	403,88 m ²)
Lettres classiques	220,37 m ²) 700 à 750 m ²
Philosophie	162,63 m ²) 250 à 300 m ²
Musique	100,00 m ²)
S.T.A.P.S.	35,00 m ²) 183 m ²
TOTAL	921,88 m²	1130 à 1230 m²

b/ par ailleurs, notre estimation des fonds documentaires diverge de près de 30 000 ouvrages sur celui du PTC.

¹ cf annexe 3

² Les bibliothèques du XXème siècle et de littérature comparée sont incluses.

BIBLIOTHEQUES	estimation P.T.C. nombre d'ouvrages	ml	Notre estimation nombre d'ouvrages	ml
*Lettres modernes	35 000		34 500 (estimés en ml)	989
Lettres classiques	non mentionnés		21 385 (estimés en ml)	611
Philosophie	11 000		23 364 (d'après l'inventaire)	530
S.T.A.P.S.	2 000		2 000 (d'après l'inventaire)	48
Musique (livres + partitions)	4 000		5 100 (d'après l'inventaire)	60
TOTAL	52 000 ouvrages	1 731 ml	86 429 ouvrages	2 238 ml

* les bibliothèques du XXème siècle, de littérature comparée et la réserve en sous-sol sont incluses.

Nos estimations en mètres linéaires sont calculées sur la base de 35 volumes/ml; les étagères étant partout bien remplies.

L'analyse des objectifs contenus dans le programme nous permet de mettre en avant les éléments suivants :

- la démarche de programmation est basée sur la reconduction de l'existant.

Les "alvéoles documentaires" destinées à reloger les fonds documentaires des U.F.R. et Département (lettres, philosophie, S.T.A.P.S., musique) maintiennent la distinction d'appartenance de ces fonds, sans toutefois que soit précisé le devenir des sous-ensembles constitutifs de l'U.F.R. de lettres par exemple.

Le dimensionnement des espaces de rangement correspond aux surfaces occupées actuellement. Il est conditionné par la logique de transplantation - de déplacement physique - des collections telles qu'elles existent.

- les objectifs culturels annoncés, d'animation, de rencontre et de communication, sont-ils compatibles avec la juxtaposition des fonds documentaires préservant avant tout leur marque de propriété ? N'y a t-il pas là, une contradiction évidente entre le but recherché et la mise en oeuvre demandée ? Si le mode d'accès aux collections est précisé, il n'a pas donné lieu à une réflexion quantitative et qualitative sur les fonds documentaires à mettre en libre-accès.

- des lacunes importantes apparaissent au niveau de l'estimation des besoins : sous-estimation quantitative des fonds, absence d'estimation quantitative sur le public, sur la fréquentation des usagers et sur le nombre de places assises souhaité.

2.2 Le projet architectural¹

Le concours de concepteurs s'est déroulé en mai 1991. Il a mis en compétition quatre équipes d'architectes. L'équipe lauréate est celle de Messieurs Lerch et Minnerath.

En septembre 1992, le MEN a donné son approbation à l'APS (avant-projet sommaire). L'APD (avant-projet détaillé) est en cours. Lors du lancement de l'opération, l'ouverture du bâtiment était programmée pour la rentrée 1993 ; dans l'état actuel d'avancement de l'opération, le bâtiment pourra être livré début de l'année 1995.

2.2.1 Présentation générale du bâtiment

Le plan masse du projet fait apparaître deux unités distinctes :

- 1 bloc de six niveaux, implanté le long de la rue et articulé en trois plots alignés, séparés par des failles vitrées.

- 1 bloc de six niveaux implanté à la perpendiculaire, détaché du précédent, auquel il n'est relié qu'au rez-de-chaussée par le hall d'accueil et qu'au sixième niveau par une passerelle.

L'ensemble en plan masse se présente ainsi sous la forme d'un T. La bibliothèque a été implantée dans la barre du T au dernier niveau sous la terrasse. Elle est exposée Sud et Nord, et éclairée zénithalement par un lanterneau disposé sur l'axe longitudinal du bâtiment. La bibliothèque partage cette situation privilégiée au dernier niveau du bâtiment avec la salle du Conseil de l'Université, située dans le pied du T. La passerelle relie ces deux entités.

2.2.2 Perception de la bibliothèque par l'architecte

L'architecte, Mr Lerch, décrit la bibliothèque comme venant en "point-d'orgue" au sommet du bâtiment, situation qu'elle partage avec la salle du Conseil.

Nous avons voulu savoir pourquoi la bibliothèque est située au sixième niveau plutôt qu'en rez-de-chaussée. L'architecte a évoqué "l'aspect spirituel" attaché à une bibliothèque, ce qui l'a incité à la placer "du côté du ciel", afin qu'elle bénéficie du *silence, de la lumière et de la vue plongeante sur la ville*.

¹ cf annexe 1

2.2.3 L'offre du maître d'oeuvre en réponse à la demande du maître d'ouvrage

L'image emblématique

La situation privilégiée qu'occupe la bibliothèque dans le bâtiment indique que l'enjeu de "l'image emblématique" de la bibliothèque a été bien compris et traité en conséquence. Seul organe pédagogique commun à l'ensemble des services regroupés dans l'extension, sa situation "au sommet" symbolise le rôle important que la bibliothèque doit tenir.

Les espaces fonctionnels

Conformément à la structure constructive du bâtiment, les espaces de la bibliothèque se répartissent en trois plateaux carrés identiques (18 m / 18 m) articulés entre eux par des passages plus étroits.

L'accès à la bibliothèque se fait dans la partie centrale qui regroupe la banque d'accueil ainsi que les bureaux du personnel et les locaux techniques. La position de l'entrée (unique) à proximité immédiate des circulations verticales (escalier et ascenseur) permet l'accès direct et indépendant à la bibliothèque, à partir du hall d'accueil en rez-de-chaussée, hors période d'ouverture des autres étages abritant les U.F.R.

Les deux plateaux qui se déploient de part et d'autre de l'espace accueil sont dédiés aux espaces de rangement et de lecture.

Les rayonnages de livres sont situés côté sud, espace protégé de la lumière, car les façades sont aveugles.

Les espaces de lecture sont situés à l'opposé côté Nord pour un éclairage optimal (pas d'ensoleillement direct, pas de surchauffe). L'éclairage des circulations et des rayonnages est assuré par la lumière zénithale.

Sur le plan¹ de la bibliothèque réalisé dans le cadre de l'APS, sont signifiées les attributions des espaces par rapport aux fonds documentaires :

- aile Est : périodique + S.T.A.P.S. + Musique + Philosophie
- aile Ouest : littérature + L.L.A.F.C.

Cette analyse du projet architectural montre que la proposition concrète de l'architecte est en adéquation avec la demande du maître d'ouvrage en ce qui concerne la bibliothèque. Les objectifs généraux qualitatifs (image emblématique, conditions de travail agréables) et fonctionnels (spécification des espaces et relation entre ces espaces) sont atteints.

Capacités de stockage et d'accueil

Nous avons signalé la carence du programme au niveau de l'estimation des besoins. Il est important d'examiner les possibilités offertes, tant pour les capacités de stockage que pour le nombre de places assises.

¹ cf annexe 2

Un besoin en magasin ayant été notifié au maître d'oeuvre, celui-ci a proposé l'implantation d'un magasin en sous-sol sur deux places de parking, soit une surface de 60 m².

En tenant compte de ce magasin de 60 m², du magasin clos niveau bibliothèque de 20 m² et des espaces de rangement en libre-accès, nous estimons la capacité de stockage à 45 600 ouvrages (densité faible) ou de 59 640 ouvrages (densité forte)¹.

Quant à l'estimation en places assises, elle s'élève à 100 - 120 places.

La sous-estimation des besoins au niveau du programme a pour conséquence :

- l'impossibilité de reloger dans les nouveaux locaux l'ensemble des fonds documentaires désignés pour le déménagement, tant qu'une extension significative du magasin en sous-sol n'est pas envisagée.

- l'existence d'un magasin en sous-sol sans liaison verticale (ascenseur autonome) avec la bibliothèque.

3. La problématique du fonctionnement

“(...) l'étalement spatial d'un fonds en libre-accès n'est rien d'autre qu'une mise en espace de l'offre. Dans la mesure où elle comporte des décisions spécifiques, (...) qu'elles soient inspirées ou non d'une stratégie explicite, on peut considérer cette mise en espace comme une énonciation de l'offre. Comme tout acte d'énonciation, l'étalement spatial du fonds d'une bibliothèque en libre accès contient une image du destinataire de cet acte, suppose des hypothèses sur l'utilisateur, sur ses intérêts et ses attentes”²

L'application de cette réflexion à notre étude de cas, nous permet de centrer notre problématique.

L'analyse de la démarche de programmation a montré qu'elle a opéré sur la base d'une reconduction de l'existant. Une des décisions spécifiques majeures en est le maintien du cloisonnement institutionnel des fonds documentaires. Cette énonciation de l'offre faite par le maître d'ouvrage est symptomatique de l'état d'esprit dominant chez les enseignants : celui de préserver “leur” bibliothèque.

Notre analyse des usages des utilisateurs des bibliothèques d'Instituts nous avait amenée à la conclusion que les premiers bénéficiaires en étaient les enseignants. Que c'est le mode même du fonctionnement de ces bibliothèques, et notamment le traitement des ouvrages (cotation, classement systématique, fichiers) qui excluaient les étudiants. Les “alvéoles documentaires” ne viennent-elles pas conforter d'abord les intérêts et les

¹ cf annexe 4

² cf réf. bibliogr. n° 39, p.11

attentes des utilisateurs - enseignants, qui continueront, de ce fait, à être les principaux destinataires de "l'ensemble bibliothèque" ?

Dans quelle problématique de fonctionnement sommes-nous ainsi placés ?

Si certaines fonctions sont présentées comme devant être communes (accueil, renseignement), par contre la fonction principale d'une bibliothèque, à savoir l'offre de lecture (qui justifie et renforce les autres) est maintenue cloisonnée. L'offre de lecture reste sous l'emprise de la logique de la propriété et de la confidentialité. On est donc en droit de se demander si cette problématique de fonctionnement-là est conforme aux missions d'enseignement et de recherche de l'université, et si les objectifs culturels plus larges, d'animation, de rencontre et de communication, peuvent être atteints de cette manière.

Un processus de réalisation architecturale est en cours. Il est urgent d'accompagner cette opération d'une réflexion sur la restructuration fonctionnelle de la nouvelle entité bibliothèque. Car cette démarche, qui n'a pas été accomplie en amont du projet, doit maintenant être menée à bout pour lever toutes les ambiguïtés quant aux objectifs à atteindre, et pour désamorcer certains conflits institutionnels latents. Cela nous apparaît comme une condition préalable pour espérer réussir ce projet de regroupement de bibliothèques. Il serait en effet inopportun de repousser encore les échéances, ou de croire que le déménagement proprement dit suffirait à résoudre les problèmes évoqués.

Aucun bibliothécaire n'a été associé au travail d'élaboration du programme, ce qui peut aider à expliquer un certain nombre de lacunes relevées dans les documents analysés, ainsi que l'imprécision de certains termes utilisés (nous admettons que "libre-service" appliqué aux collections est un lapsus !).

Ainsi, l'intervention de bibliothécaires dans la définition d'un projet de bibliothèque se révèle nécessaire. Elle ne doit pas être assimilée à un quelconque "diktat" technocratique, mais son rôle est d'ouvrir le débat sur d'autres problématiques de fonctionnement possibles. Le recours à des compétences spécialisées ne constitue pas, en soi, un empiètement sur les responsabilités des enseignants; il doit au contraire aider à traduire dans la réalité leurs orientations pédagogiques.

C'est dans cette perspective que nous voulons lancer des pistes de réflexion et faire des propositions concrètes, pour amener l'ensemble des partenaires concernés à "penser" la future bibliothèque commune.

III

ELEMENTS DE REFLEXION POUR LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE COMMUNE

1. Définition des missions et des objectifs

Les missions de la future bibliothèque commune de l'U.S.H.S., et les objectifs définis en conséquence, doivent bien sûr faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part des enseignants. Notre contribution au débat porte sur des hypothèses de travail qui méritent, selon nous, une attention particulière.

1.1 La bibliothèque commune : une bibliothèque de 3e cycle et de recherche ?

Une première hypothèse serait de réserver la bibliothèque commune au 3e cycle et à la recherche. Deux facteurs appuient cette hypothèse :

- d'une part les enseignants considèrent que les fonds documentaires de leurs bibliothèques présentent une réelle valeur pour la recherche.
- d'autre part, la construction d'une bibliothèque de premier cycle Droit/Lettres, inscrite dans le schéma "Université 2000" pourrait entièrement assumer les besoins de cette catégorie du public étudiant.

Mais la pertinence de cette hypothèse doit être évaluée en fonction des collections de la B.N.U. L'offre globale de ces deux ensembles risque de perpétuer la suprématie d'une documentation de haut niveau au détriment des besoins du premier cycle.

Cette situation reviendrait à consommer l'éclatement pédagogique à l'intérieur des cursus, ce qui ne correspond pas à la voie choisie par certains enseignants et responsables d'U.F.R., notamment dans les disciplines les plus représentées (lettres, philosophie). En conséquence, cette hypothèse ne nous paraît pas devoir être retenue.

1.2 L'intégration des étudiants du premier cycle dans le public de la bibliothèque commune

Les bibliothèques d'instituts se définissent avant tout comme des bibliothèques de proximité apportant le soutien documentaire aux enseignements et à la recherche, pour les étudiants et les enseignants. Bien qu'elles assurent assez mal cette fonction envers les étudiants du premier cycle, une partie des enseignants manifeste sa volonté de maintenir des bibliothèques ouvertes à tous les étudiants de leurs U.F.R. Certains enseignants se sont montrés préoccupés par la baisse de lecture chez leurs étudiants : "les étudiants ne lisent pas !" déclarent-ils.

Ainsi, il nous paraît plus intéressant de proposer, comme objectif, l'intégration des étudiants du premier cycle dans le public de la future bibliothèque commune.

Des enseignants en philosophie et en lettres ont très nettement exprimé leur réticence à raisonner en terme de cycle ou de niveau par rapport aux fonds documentaires de leurs disciplines. Il ne saurait y avoir selon eux de bibliothèque de premier cycle en lettres et en philosophie. Ils souhaitent que leurs bibliothèques restent "spécialisées, généralistes et de recherche".

La proclamation d'un tel principe large et consensuel ne doit pas occulter la nécessité d'une analyse des besoins propres aux étudiants du premier cycle et des offres de service différenciées qui en découlent. Sinon, le risque de reproduire les dérives actuelles est grand, à savoir la non-satisfaction des besoins et la faible fréquentation de cette catégorie du public.

Il nous paraît donc primordial, que l'objectif d'intégration des étudiants du premier cycle soit clairement énoncé. Cette intégration doit se faire en tenant compte de deux facteurs :

* d'une part, la bibliothèque de premier cycle Droit/Lettres, dont l'orientation générale semble l'appeler à répondre en premier lieu, à des besoins quantitatifs :

. lieux de travail appropriés, en capacité d'accueil, au nombre d'étudiants

. heures d'ouvertures très larges y compris le samedi et pendant les congés universitaires,

. mise à disposition en grand nombre d'exemplaires des manuels et textes de base figurant dans les programmes du premier cycle.

* d'autre part, la nouvelle bibliothèque commune (projet qui nous occupe) qui offre une capacité limitée en nombre de places assises (100 à 125 places).

Aussi, nous proposons que la bibliothèque commune tienne compte de ses capacités d'accueil et qu'elle se positionne en terme de complémentarité avec la bibliothèque de premier cycle Droit/Lettres.

Ainsi, les efforts d'intégration du premier cycle dans la bibliothèque commune pourraient porter davantage sur des objectifs qualitatifs centrés par exemple sur :

- * le développement des pratiques de lecture : l'incitation à la lecture "finalisée", "gratuite" et "transdisciplinaire", grâce à un traitement approprié des collections.

- * les actions de formation pour favoriser l'accès à une meilleure maîtrise de l'information et des outils documentaires.

- * les actions pédagogiques et d'animation (conférence, débat) autour du livre, de l'écrit, des travaux des enseignants afin de créer une véritable communauté de lecteurs enseignants/étudiants.

1.3 La conservation du patrimoine

L'importance des fonds anciens dans les bibliothèques d'Instituts oblige à réfléchir quant à leur devenir. Il est en effet opportun de s'interroger sur la validité d'une mission de conservation à l'U.S.H.S.

Si l'on peut se permettre de poser le problème de manière aussi abrupte, c'est pour les raisons suivantes :

- * le manque évident de capacité de stockage dans les nouveaux locaux de l'extension.

- * l'absence de personnel spécialisé à l'U.S.H.S. pour traiter les ouvrages anciens rares et précieux.

- * l'existence de la B.N.U. : la valeur patrimoniale de son fonds lui confère depuis toujours la vocation de conservation et de mise en valeur des fonds anciens. Elle dispose pour ce faire d'un savoir et d'un savoir-faire dûs à une équipe de conservateurs et de restaurateurs spécialisés dans le livre ancien.

Il s'agit donc de savoir comment l'U.S.H.S. envisage de traiter les livres anciens, rares et précieux, qui se trouvent dans ses fonds documentaires ?

Peut-elle (et doit-elle) les faire restaurer et les conserver dans ses propres locaux ? Ne serait-il pas souhaitable que le fonds ancien et précieux soit également stocké avec les autres fonds patrimoniaux à la B.N.U. ?

Pour l'ensemble des collections acquises avant 1940, le problème se pose d'abord en terme de tri et d'élimination en fonction d'un plan cohérent des acquisitions et des capacités de stockage dans les nouveaux locaux. Nous aurons à développer ce point dans le prochain chapitre.

2. La valorisation des fonds documentaires

Nous avons relevé dans le programme concernant la future bibliothèque, le choix du libre-accès aux collections.

“Mais le libre-accès n’est pas qu’une réponse technique parmi d’autres à la question de la mise à disposition des documents. C’est aussi un dispositif social, qui confère un statut symbolique différent aux documents de la bibliothèque”¹

Au-delà d’une réponse pratique à l’accès aux documents (éviter la lenteur dans la communication des ouvrages, lever le frein que constitue le seul repérage des ouvrages par l’intermédiaire des fichiers), le libre-accès aux collections implique une réponse intellectuelle et culturelle.

Le regroupement des fonds documentaires des bibliothèques d’Instituts nous invite ainsi à une réflexion sur l’offre de lecture à apporter aux lecteurs, et sur les conditions de la mise en oeuvre de cette offre

2.1 La “fusion” des collections

Si l’origine du regroupement de ces bibliothèques présente un caractère accidentel (l’urgence des besoins en locaux ayant été un des critères majeurs), il n’en reste pas moins, que le dénominateur commun de leurs fonds documentaires est d’appartenir au champ des sciences humaines.

Le savoir aujourd’hui se fonde sur l’interdisciplinarité. Les disciplines n’ont plus de frontières étanches entre elles ; elles se nourrissent et s’enrichissent réciproquement.

L’interdisciplinarité marque également la composition de ces fonds documentaires. Leur chevauchement et leur complémentarité constituent un atout fort pour leur valorisation mutuelle, mais pas à n’importe quelle condition. Il ne peut être question pour nous d’une simple juxtaposition des fonds documentaires, mais bien d’une “fusion”, la seule capable de réaliser la synergie des collections.

Seule la mise en commun et la redistribution selon une classification unique peut contribuer, selon nous, à trouver une meilleure cohérence et une meilleure “productivité” intellectuelle.

2.2 Le choix d’une classification commune

“Le libre-accès au rayonnage est loin d’être une simple alternative pratique, quand on sait combien devant l’abondance de la production écrite, *la recherche in situ du livre peut être fertile, et quelles découvertes permet*

¹ cf réf. bibl. n°36, p.295

souvent mieux qu'un catalogue-matières, l'inspection et la contiguité spatiale de volumes classés par sujet"¹.

Le libre-accès repose sur le choix d'une classification qui permet de regrouper en rayon les ouvrages portant sur le même sujet.

L'optimisation de l'offre de lecture ne peut pas être atteinte en conservant les huit systèmes de classement actuellement en vigueur. Ceci pour deux raisons :

- préserver les fonds avec leurs systèmes de cotation propres, entraîne la dispersion des ouvrages portant sur un même sujet. Ce serait aller à l'encontre du but recherché : favoriser la recherche "in situ" et les découvertes que permet la loi du "bon voisinage" du classement en rayon par sujet. Il s'agit pour le lecteur de retrouver tous les ouvrages acquis sur la musique par exemple au même endroit quelle que soit l'appartenance "institutionnelle" (Département, Institut, U.F.R.) du livre.

- gérer sur le plan bibliothéconomique, huit systèmes de classement est une aberration. Ce serait engendrer volontairement des complications inutiles, sources d'erreurs, et nuire à la rapidité et à l'efficacité du circuit du livre.

Dans l'hypothèse de la décision d'unification des fonds documentaires et de l'utilisation d'une classification commune, deux classifications peuvent être proposées : la classification décimale universelle (C.D.U.) et la classification décimale de Dewey. Elles sont toutes les deux utilisées dans les bibliothèques universitaires.

Notre propos ici, n'est pas d'exposer en détail les avantages et inconvénients de l'une et de l'autre. Mais il est essentiel, par contre, de rappeler en fonction de quels critères doit se faire le choix : le service rendu au lecteur et le travail en réseaux.

De 30 ans d'expérience du libre-accès dans les bibliothèques universitaires, on a pu tirer les enseignements suivants. L'indice (ensemble de chiffres) issu de la classification qui est porté sur les ouvrages doit être court (pas plus de six chiffres) afin de faciliter au lecteur la recherche et le rangement en rayon.

La C.D.U. permet une construction complexe au niveau de l'indice pour arriver à traduire avec précision une notion. L'inconvénient est de porter sur les ouvrages des cotes longues qui sont opaques au lecteur. Aussi, les bibliothèques universitaires pratiquent-elles de plus en plus une C.D.U. "allégée".

¹ projet d'une "Bibliothèque de lettres" in *Débat*, oct. 1989, p. 85-92

La classification décimale de Dewey, bien adaptée à la lecture publique, répond de façon moins satisfaisante aux besoins d'un fonds spécialisé. Des adaptations sont parfois nécessaires.

En 1988, la D.B.M.I.S.T. (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique) a préconisé l'utilisation de la classification Dewey dans les bibliothèques universitaires.

Les réseaux de catalogage partagé (O.C.L.C. et B.N - Opale) utilisés par les bibliothèques universitaires, ont fait le choix de la classification Dewey. Notons également, que la Bibliothèque de France a adopté cette classification en cherchant à améliorer certaines classes (classe 400 notamment). Sur le plan local, la B.N.U. et le Service Commun de l'U.L.P. (Université Louis Pasteur) sont en train de procéder au changement de classification pour passer de la C.D.U. à la Dewey.

Nous avons noté l'absence générale des catalogues alphabétiques des matières dans les bibliothèques. Or, il nous paraît indispensable, en complément du libre-accès, de favoriser la recherche documentaire par la mise à disposition d'un outil performant. Le recours au "Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié" (RAMEAU), pour indexer les documents, s'est imposé dans les bibliothèques universitaires et dans les réseaux de catalogage partagé.

2.3 Le tri systématique des ouvrages

L'état des lieux nous a fait remarquer le déséquilibre existant entre les fonds anciens et les acquisitions récentes, au détriment de ces dernières. Sur un fonds global estimé à environ 80 000 ouvrages, nous avons recensé 34 000 ouvrages inscrits à l'inventaire depuis 1963.

Mme V. Blum a, pour sa part, posé la question de l'opportunité de laisser à la disposition des lecteurs autant d'ouvrages en langue allemande, inutilisables pour eux¹.

Nous rappelons d'autre part, que la capacité maximum de stockage en libre-accès, dans les futurs locaux se situera entre 25 000 et 30 000 ouvrages.

Une solution simple, qui découle de ces constatations, serait de mettre en libre-accès les collections acquises depuis 1963.

Cette démarche ne nous paraît pas satisfaisante. Il y a une occasion à saisir maintenant, c'est celle de mener un travail approfondi sur ces collections en vue de leur installation prochaine dans un nouveau bâtiment.

Avec un enseignant, spécialiste de la littérature du XIXe s., nous avons déterminé la destination souhaitée (libre-accès, magasin, pilon) des 125 titres, présents en rayon, du fonds George Sand².

¹ cf réf. bibl. n°23, p.21

² cf annexe 11

La répartition est la suivante (en pourcentage) :

Libre-accès : 55,2 %

Magasin : 40,8 %

Pilon : 4,00 % (livres détériorés).

64 % des titres de la section "Textes" sont à garder en libre-accès contre 38,5 % des titres de la section "Etudes".

Dans la section "Textes" figure une collection complète des oeuvres de George Sand. Si son édition est ancienne (1860-1920), elle est la seule présente en rayon. Dans la section "Etudes" figurent beaucoup d'ouvrages au contenu obsolète.

Nous nous garderons de faire une quelconque extrapolation à partir de cette opération limitée. Mais elle a permis de constater les lacunes dans les acquisitions (textes critiques, suite des "Correspondances" incomplète, éditions récentes des oeuvres de l'auteur).

Un tri systématique des ouvrages doit être entrepris ; il sera utilement accompagné d'un plan d'acquisition afin de réactualiser et de développer les collections. Ce travail doit être mené avec les enseignants, qui ont toutes les compétences pour guider et conseiller les bibliothécaires dans cette tâche.

Un conservateur-chartiste a effectué lors d'un stage à la B.N.U. une évaluation des ressources en matière de patrimoine dans les bibliothèques de la ville de Strasbourg. Elle a fait un relevé des ouvrages rares et précieux qui sont dans les magasins de la Bibliothèque de grec et de la Bibliothèque de latin. Elle a noté brièvement l'état de conservation des ouvrages et l'état de la reliure. Ce travail doit être mis à profit pour décider des conditions de conservation à apporter à ces ouvrages.

3. Pour une intégration fonctionnelle

Les unités documentaires se caractérisent par une forte disparité :

- disparité institutionnelle (bibliothèques d'U.F.R., d'instituts ou de départements)
- disparité de taille (fonds variant de 2 000 à 35 000 ouvrages)
- diversité des disciplines

La cohésion fonctionnelle à apporter à cet ensemble est le facteur qui va conditionner la réussite du projet de future bibliothèque. De cette cohésion va dépendre l'optimisation et l'amélioration des services rendus.

3.1 La structure administrative

Pour l'heure, les bibliothèques à regrouper ont toutes le statut de bibliothèques associées au S.C.D.

Le décret de 1985 instituant la création des S.C.D. au sein des universités laisse aux bibliothèques d'U.F.R. et d'instituts le choix d'y être intégrées ou associées.

L'article 3 du décret précise que par l'intégration "les personnels et moyens correspondants sont alors affectés au service commun".

Or, c'est au sein du S.C.D. que sont affectés, "en fonction notamment du contrat d'établissement, des emplois et des subventions de fonctionnement et d'équipement." (art. 7)

Le cadre juridique fixé par le décret apporte la réponse qui nous paraît la plus adéquate pour assurer :

- d'une part la cohérence administrative, à savoir le rattachement au S.C.D de toutes les unités à regrouper .

- d'autre part, l'octroi de moyens significatifs à la nouvelle bibliothèque (en personnel et en budget)

Au-delà de cette première étape (le choix de l'intégration , voté par chaque Conseil d'U.F.R.), c'est vers une structure unique intégrée au S.C.D. qu'il faut tendre.

A la tête de cette structure serait placé un responsable recruté au sein du corps du personnel scientifique des bibliothèques. Ce conservateur pourrait être utilement secondé par une Commission des bibliothèques, composée des représentants des anciennes structures regroupées. Cette commission aurait pour fonction de définir les orientations générales de la bibliothèque, la politique d'acquisition, le règlement et les modalités de prêt, etc.

Cette structure unique et participative est souhaitable pour assurer une gestion commune et centralisée des ressources.

3.2 L'optimisation des ressources

3.2.1 Le personnel :

La D.P.D.U. a soumis l'attribution des postes aux efforts de regroupement et de rationalisation. Les personnels recrutés dans le corps des personnels scientifique, technique, ouvrier et de service des bibliothèques pourront être affectés par le S.C.D. à la future bibliothèque. L'ensemble de ces bibliothèques aura enfin l'opportunité d'être géré par un personnel qualifié, situation qui permettra de libérer les enseignants des tâches qu'ils ont dû assumer jusqu'alors.

L'embauche de moniteurs-vacataires recrutés parmi les étudiants restera une nécessité fonctionnelle pour élargir les horaires d'ouverture, assurer l'accueil et la surveillance des salles. La D.P.D.U. attribue, dans le cadre du plan social étudiants, des crédits destinés à cet usage. On peut néanmoins escompter que la diminution globale du nombre d'étudiants ainsi engagés (du fait de la création de postes budgétaires) dégrèvera de façon significative les budgets d'U.F.R.

Le personnel ainsi affecté au fonctionnement de la future bibliothèque opérera dans une structure unifiée au service de tous. Il est important, entre autres, que le personnel vacataire dépende directement du S.C.D., qui aura la vocation et la compétence de les former techniquement et de les sensibiliser à leur rôle au sein de la structure.

3.2.2 Le budget :

Les acquisitions et les commandes doivent être centralisées au niveau de la structure commune afin d'optimiser les budgets, notamment pour éviter les doublons, exploiter au mieux la totalité des crédits disponibles, accélérer le circuit du livre.

A cette fin, il serait souhaitable que les budgets documentaires de chaque U.F.R. soient regroupés dans une seule ligne budgétaire gérée par le S.C.D. Chaque U.F.R. restera libre de décider des montants à affecter et des modes de répartition selon les disciplines.

Cette mesure de gestion n'entame en rien les prérogatives des enseignants en matière de choix des ouvrages; par l'intermédiaire de la Commission Bibliothèque, ils garderont la maîtrise totale en ce domaine.

3.2.3 L'informatisation et le travail en réseau :

L'informatisation d'une bibliothèque représente un coût d'investissement et un coût de fonctionnement qui peuvent être très lourds. La future bibliothèque a donc tout intérêt à opérer sa mutation technologique sous l'égide du S.C.D., qui a déjà mis en place un certain nombre de moyens de gestion informatisée.

L'informatisation des principales fonctions bibliothéconomiques (acquisition, catalogage, prêt, recherche documentaire) est à mener en vue d'une gestion en site propre. Mais l'étude des choix fonctionnels et techniques en vue d'une coopération en réseau sont à définir en cohérence avec les options qui seront prises au niveau du Pôle universitaire européen.

3.2.4 L'exploitation des locaux :

Le projet architectural pour l'extension de l'U.S.H.S. est actuellement en phase d'élaboration de l'A.P.D. (avant-projet détaillé).

Lors de nos contacts avec l'architecte, nous avons pu apporter des précisions d'utilisation des locaux sur plusieurs points¹ :

- le fonctionnement matériel à l'intérieur des locaux (implantation des bureaux, position de la banque de prêt,...)
- la répartition des surfaces à affecter aux zones de lecture et aux zones de stockage en libre-accès.

¹ cf annexes 5 et 6

- le besoin de zones de rangement supplémentaires (derrière banque de prêt pour semi-usuels, rayonnages pour les usuels dans les zones de lecture, rangement des périodiques)

- l'insuffisance en capacité du magasin prévu en sous-sol; sur ce point, un premier résultat a pu être obtenu, consistant à porter la surface du magasin à 72 m² (pour 60m² initialement); le déplacement de la chaufferie a permis de rapprocher ce magasin de la circulation verticale, facilitant ainsi son accès; une possibilité d'extension complémentaire a été également ouverte.

4. Eléments de stratégie en vue du regroupement

La mise en service du nouveau bâtiment de l'U.S.H.S. est prévue pour la fin de l'année 1994 ou le début de l'année 1995. Les deux années à venir doivent donc être mises à profit pour préparer le déménagement dans les meilleures conditions et réussir la mise en route du service.

Dans cet objectif, nos propositions portent sur :

1/ La création d'une commission de travail réunissant des représentants des U.F.R., instituts et départements concernés; cette commission aurait pour tâche d'instruire techniquement, en étroite collaboration avec le S.C.D., les décisions à prendre par le Conseil de la documentation de l'U.S.H.S. , notamment pour ce qui concerne :

- l'intégration ou non du premier cycle dans la nouvelle bibliothèque (en regard de la bibliothèque commune de premier cycle Droit/Lettres qui a été décidée)

- la spécialisation en bibliothèque de troisième cycle et de recherche (en regard des orientations à l'étude pour la B.N.U.S.)

- les missions de conservation du patrimoine au sein de l'U.S.H.S.

- le choix de la structure administrative de la nouvelle unité de bibliothèque

- la "fusion" des collections et le choix d'une classification unique.

2/ La mise en œuvre des opérations techniques indispensables pour préparer le déménagement des collections, telles que : tri des documents, catalogage, indexation matières, recotation, plan d'acquisition (ces opérations peuvent être menées conjointement, bibliothèque après bibliothèque).

Il s'agit là d'un travail important, exigeant du personnel stable et une planification rigoureuse (dans le temps et dans l'articulation des tâches). Il doit s'appuyer sur une récupération informatisée des notices à partir d'un "réservoir" de notices ou par l'intégration dans un réseau de catalogage partagé.

3/ Le suivi du projet architectural tout au long de l'opération : même si l'essentiel des décisions est arrêté depuis l'A.P.S.(en matière d'affectation

des espaces, de répartition des surfaces et de liaisons fonctionnelles), il n'en reste pas moins vrai qu'à l'intérieur de ce cadre, le travail de conception se poursuit dans l'aménagement de détail; à ce stade, la réflexion des utilisateurs peut alimenter le travail de l'architecte en lui fournissant des éléments d'information complémentaires au programme de base, en matière:

- d'ergonomie : fonctionnement concret du service, déplacements internes, conception des postes de travail, contraintes de surveillance
- de confort d'usage : éclairage, relations visuelles, etc.
- d'aménagement mobilier : accessibilité des rayonnages, matériels utilisés, encombrement des divers équipements,...

CONCLUSION

L'installation dans de nouveaux locaux constitue un moment privilégié dans la vie d'un établissement.

C'est l'occasion de mettre à jour un certain nombre de dysfonctionnements qu'il convient alors de dépasser en engageant des solutions qui soient en rupture avec les pratiques antérieures.

Dans le cas qui nous occupe, le regroupement de plusieurs bibliothèques, d'échelles différentes mais dépendant toutes d'un même établissement, l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, illustre bien cette problématique.

Au-delà des aspects matériels de relogement, qui sont loin d'être négligeables sur le plan de la gestion, on peut difficilement faire l'économie d'une restructuration fonctionnelle.

Notre recherche a voulu montrer qu'une reconduction du fonctionnement existant laisserait entiers certains problèmes non résolus, intéressant notamment l'offre de lecture ou la satisfaction des besoins des étudiants du premier cycle.

L'importance de la programmation fonctionnelle et technique dans la conduite d'une telle opération a été également mise en évidence. Le manque d'anticipation sur l'évolution des besoins (fréquentation, capacité de stockage, utilisation des locaux), lié aux imprécisions du projet pédagogique et fonctionnel (quelles priorités ?, quel(s) public(s) ?,...) ont conditionné inévitablement l'offre du projet architectural.

Au terme de cette étude sont proposées :

- des pistes de réflexion sur les choix à opérer en terme de fonctionnement (fusion des collections, attitude à adopter par rapport aux besoins respectifs du premier cycle, du troisième cycle et de la recherche).
- des mesures concrètes et immédiates concernant, d'une part l'aménagement des locaux et leur exploitation optimale (capacité de stockage, relations avec les magasins en sous-sol,...), d'autre part la gestion des fonds (tri, recotation, catalogage et indexation, plan d'acquisition).

En prolongement, nous suggérons une voie à explorer, qui consisterait à identifier les nouveaux besoins des étudiants en matière de ressources documentaires et de pratiques de lecture. Cela nous paraît essentiel pour définir les nouveaux services à proposer, et fonder sur cette base un projet innovant et fédérateur pour l'ensemble de ces bibliothèques.

L'apport des compétences pédagogiques des enseignants et la participation active des étudiants sont indispensables pour donner au projet de bibliothèque commune une véritable dimension culturelle et intellectuelle.

Comme le précise M. Jean Luc Nancy, Directeur de l'U.F.R. de Philosophie: *"Par les disciplines qu'elle rassemble, l'U.F.R. est évidemment appelée à concevoir son rôle au-delà du seul enseignement; elle est, et elle doit être, un espace offert à la pensée du monde qui est le nôtre."*¹

Nous pensons que cette réflexion peut parfaitement s'étendre de l'U.F.R. de Philosophie à la bibliothèque commune.

¹ Guide pédagogique 1992-1993/ UFR de Philosophie, Sciences du Langage et Communication, p.1

BIBLIOGRAPHIE

1. Les universités françaises: institutions et vie universitaire

(1) France. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Universités 2 000 : quelle université pour demain ? : assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne 26-29 juin 1990*. Paris : La Documentation française, 1991. 333p. ISBN 2-11-002611-1.

(2) LAPEYRONNIE, Didier ; MARIE, Jean-Louis. *Campus blues : les étudiants face à leurs études*. Paris : Ed. du Seuil, 1992. 265 p. L'épreuve des faits. ISBN 2-02-013718-6.

(3) PAYE-JEANNENEY, Laurence ; PAYAN Jean-Jacques. *Le chantier universitaire: "Bâtir l'avenir"*. Paris : Beauchesne, 1988. 261 p. L'histoire dans l'actualité. ISBN 2-7010-1171-X.

(4) SCHWARTZ, Laurent. *Pour sauver l'université*. Paris : Ed. du Seuil, 1983. 122 p. ISBN 2-02-006587-8.

(5) Universités 2 000 : un programme de grand standing. *Le Monde Campus*, supplément du Monde, 1992, n°14707, mardi 12 mai.

2. Le système documentaire des universités

2.1. Les bibliothèques universitaires et les B.U.F.R.

(6) ASSOCIATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES. *Les bibliothèques univesitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'univesité : journée d'étude, Lyon, 22 février 1975*. Lyon ; Villeurbanne ; AENSB, 1975. 44 p.

(7) FRANCE. Inspection générale des bibliothèques. *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises. Tome 1 : Etude préliminaire. Tome 2 : Analyse détaillée par université*. Réd. par Marc Chauveinc. Paris : Ministère de l'Education nationale, 1992. 2 vol., 69 p., 86 p.

(8) FRANCE. Ministère de la culture. *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre*. Réd. par Pierre Vandevoorde. Paris : Dalloz, 1982. pag. multiple. ISBN 2-247-0036-2.

(9) MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports*. Paris : la Documentation française, 1989. 79 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-002140-3.

2.2 Politique documentaire

(10) COMTE, Henri. La réforme du système documentaire des universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, vol. 30, n°5, p. 378-386.

(11) JARRIGE, Marie-Thérèse. *Le décret du 4 juillet 1985 et la réorganisation des bibliothèques interuniversitaires de Province*. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, 1991. 34 p. Projet de recherche OSB.

(12) RENOULT, Daniel. Politique documentaire et universités. *Documentaliste - Science de l'information*, 1991, vol. 28, n°6, p. 253-258.

3. Universités et bibliothèques à Strasbourg

3.1. Histoire des universités et des bibliothèques

(13) BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG. *L'université de Strasbourg XIIIe-XXe siècle : la ville, la région, l'Europe : exposition, 14 oct-30 nov. 1988*. Strasbourg : BNU ; Editions Contades, 1988. 172 p. ISBN 2-85923-016-5.

(14) BURGER, Catherine. *Les bibliothèques et la lecture publique à Strasbourg : un destin contrarié, des atouts à développer*. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, 1990. 100 p. DESS Direction de projets culturels.

(15) DIU, Isabelle. *Les fonds anciens dans les bibliothèques de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : BNU, 1990. 62 p. Rapport de stage à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

(16) *Les Universités du Rhin supérieur de la fin du Moyen-Age à nos jours : actes du Colloque organisé à l'occasion du 450e anniversaire des enseignements supérieurs à Strasbourg*. Strasbourg : Université des sciences humaines, 1988. 194p. ISBN 2-86820-747-2.

3.2 La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

(17) BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG. *Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : rapport*. Réd. par Denis Pallier. Strasbourg : BNU, 1990. 23 p.

(18) GUITART, Cécil ; MELOT, Michel ; RENOUL, Daniel. *Rapport sur les missions de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*. Strasbourg: BNU, 1989. 38p

(19) REILHAC, Gilbert. Le réveil de la vieille dame. *Saisons d'Alsace*, 1990, n°107, p.7-21.

3.3 Strasbourg, pôle universitaire européen

(20) COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ALSACE. *Strasbourg, pôle européen de la documentation : rapport..* Strasbourg : CESA, 1990. 54 p.

(21) Trois pour un à Strasbourg. *Le Monde*, 1990, jeudi 7 juin, p. 20.

(22) JUNG, Dominique. "Pôle universitaire européen" : le départ. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1992, vendredi 31 janvier, p. RE1.

4. USHS, projet d'établissement et politique documentaire

(23) FRANCE. Comité national d'évaluation. *Bibliothèques et ressources documentaires : Bibliothèque nationale et universitaire, section sciences humaines et Université des sciences humaines*. Réd. par V. Blum. Strasbourg : Université des sciences humaines, 1989. 27 p. Constitue une partie du Rapport du CNE sur l'évaluation de l'USHS.

(24) FORTIER, Jacques. La maladie de "langueur" de Strasbourg II : le Conseil national d'évaluation vient d'épingler l'université. *Le Monde*, 1991, jeudi 11 Avril, p. 16.

(25) UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG. *Projet d'établissement 1991-1994*. Strasbourg : USHS, 1991. 21 p.

(26) UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG. *Contrat de développement avec l'Université des sciences humaines de Strasbourg, 1991-1994*. Strasbourg : USHS, 1991. 16 p.

(27) UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG. *Une politique documentaire pour l'Université des sciences humaines de Strasbourg*. Strasbourg USHS, 1990. 10 p.

5. Programmation et construction des bibliothèques

(28) Bibliothèques - médiathèques : dossier. *Techniques et architecture*, 1989, n°384, p. 56-143. ISSN 0373-0719. N° spécial Congrès IFLA, 1989.

(29) FRANCE. Académie de Strasbourg. Service des constructions scolaires et universitaires. *Extension de l'Université des sciences humaines à Strasbourg : concours de concepteurs : programme..* Strasbourg : Rectorat, 1991.

(30) FRANCE. Académie de Strasbourg. Service des constructions scolaires et universitaires. *Extension de l'Université des sciences humaines à Strasbourg : programme technique de construction*. Strasbourg : Rectorat, 1991.

(31) FRANCE. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Bibliothèques universitaires : principes et méthode de programmation..* Paris : DPDU, 1991. 115 p.

(32) FRANCE. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. *Etudes préalables et programme d'une construction publique : guide à l'usage des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'oeuvre..* Paris : Ed. du Moniteur, 1984. 103 p.

6. Bibliothèque et bibliothéconomie

6.1. Outils méthodologiques

(33) RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*. 4e éd. Paris ; New-York : K-G Saur, 1987. 298 p. ISBN 3-598-10560-6.

(34) SALAUN, Jean-Michel. *Les maîtres du temps : propositions pour un marketing adapté aux bibliothèques et aux centres de documentation. Tome 1 : Analyse. Tome 2. Stratégie.* Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1991-1992. 2 vol., 79 p., 59 p.

6.2 Les problèmes de classification

(35) BETHERY, Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey. Nvelle éd.* Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1990. 263 p. ISBN 2-7654-0434-8.

(36) BARBIER-BOUVET, Jean-François. L'embaras du choix : sociologie du libre accès en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, vol. 31, n°3, p. 294-299.

(37) DUJOL, Anne. Le clair et l'obscur : usage de la classification à la Bibliothèque publique d'information. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, vol. 31, n°3, p. 233-237.

(38) FRANCE. Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. *Recommandations concernant le traitement des documents acquis et leur mise à la disposition des lecteurs.* Paris : DBMIST, 1988. 14 p.

(39) VERON Eliséo. *Espaces du livre : perception et usage de la classification et du classement en bibliothèque.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1989. 99 p. ISBN 2-902706-22-7.

6.3 La gestion des fonds

(40) BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, Paris. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque.* 2ème éd. Paris : BPI, 1991. 67 p. Dossier technique 5.

(41) KIS, Isabelle. *Estimation du fonds de philosophie de la bibliothèque du Saulchoir, en vue d'une extension..* Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1990. 22 p. Projet de recherche DSB.

7. Les étudiants et la lecture

(42) FRAISSE, Emmanuel. Une mission lecture étudiante. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, vol. 37, n°1, p. 38-41.

(43) JOLLY, Claude ; RENOULT, Daniel. Le public des BU de lettres et sciences humaines dans la région parisienne : une première approche. *Débat*, oct. 1989, p. 103-107.

(44) KLELTZ, Françoise. La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'Université. *Cahiers de l'économie du livre*, 1992, n°7, p. 5-57.

(45) Le Mal de lire des étudiants. *Le Monde*, 1992, jeudi 20 février, p. 11.

8. Les textes de lois

Présentation chronologique

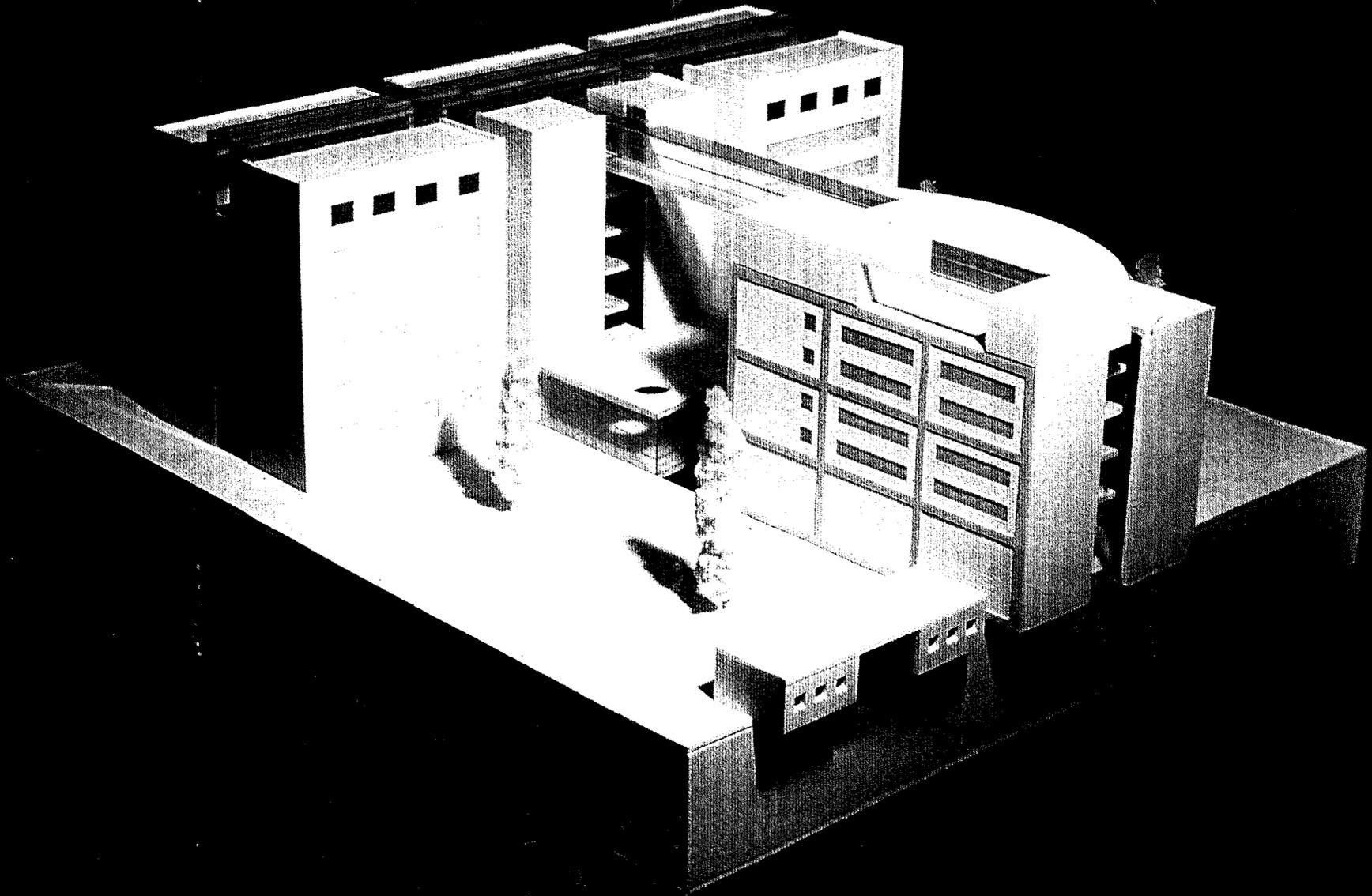
(46) Décret n° 73-414 du 27 mars 1973 portant sur la réorganisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. *Journal officiel* du 5 avril 1973, p. 3857-3858.

(47) Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. *Journal officiel* du 27 janvier 1984, p. 431-440.

(48) Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ; (suivi de l'arrêté du même jour fixant les modalités de fonctionnement des différents conseils). *Journal officiel* du 11 juillet 1985, p. 7813-7815.

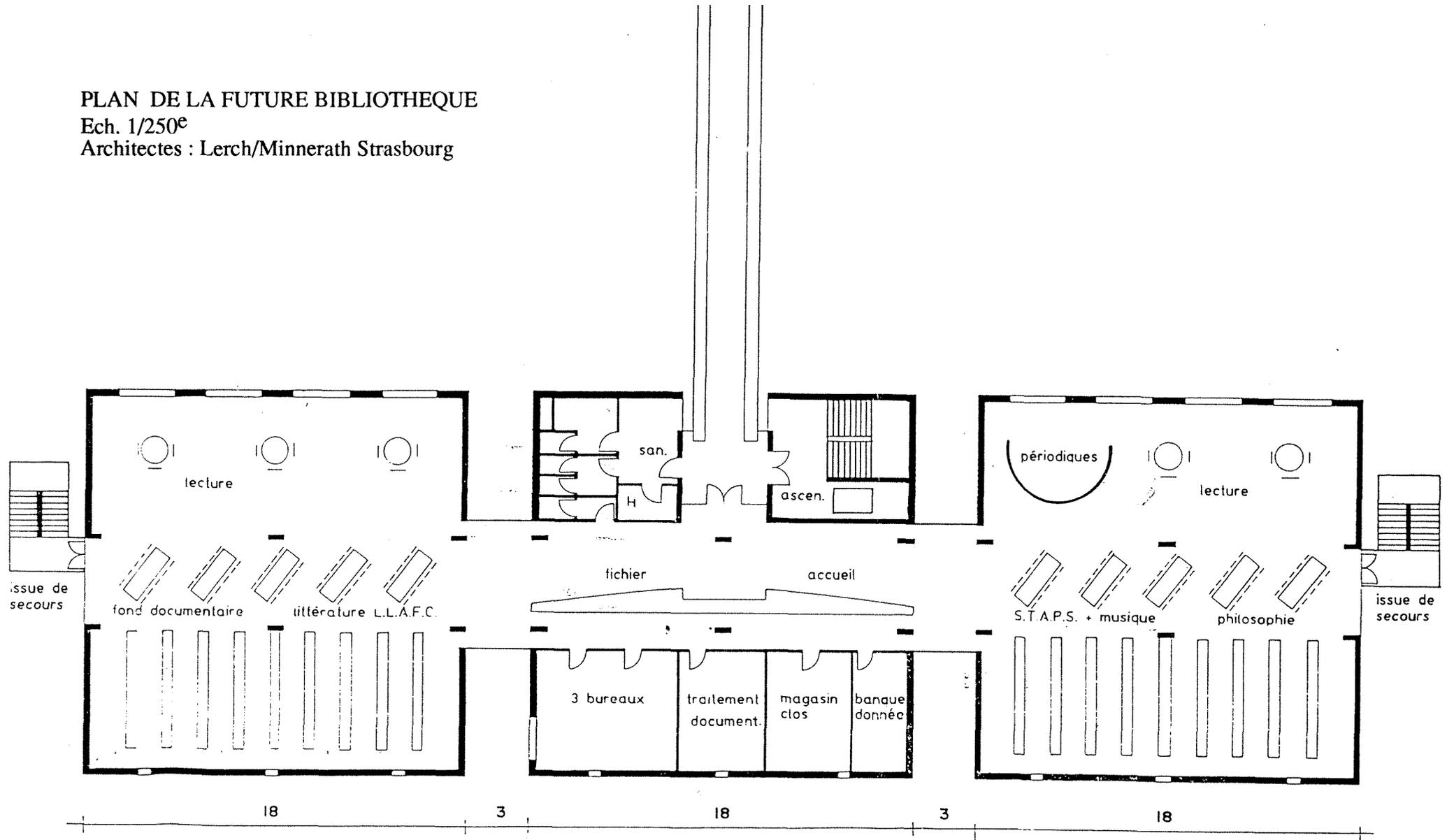
(49) Décret n° 91-320 du 27 mars 1991 modifiant le décret d. n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale. *Journal officiel* du 29 mars 1991, p. 4304-4305.

(50) Décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 relatif à l'organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et services de documentation des universités de Strasbourg. *Journal officiel* du 17 janvier 1992.



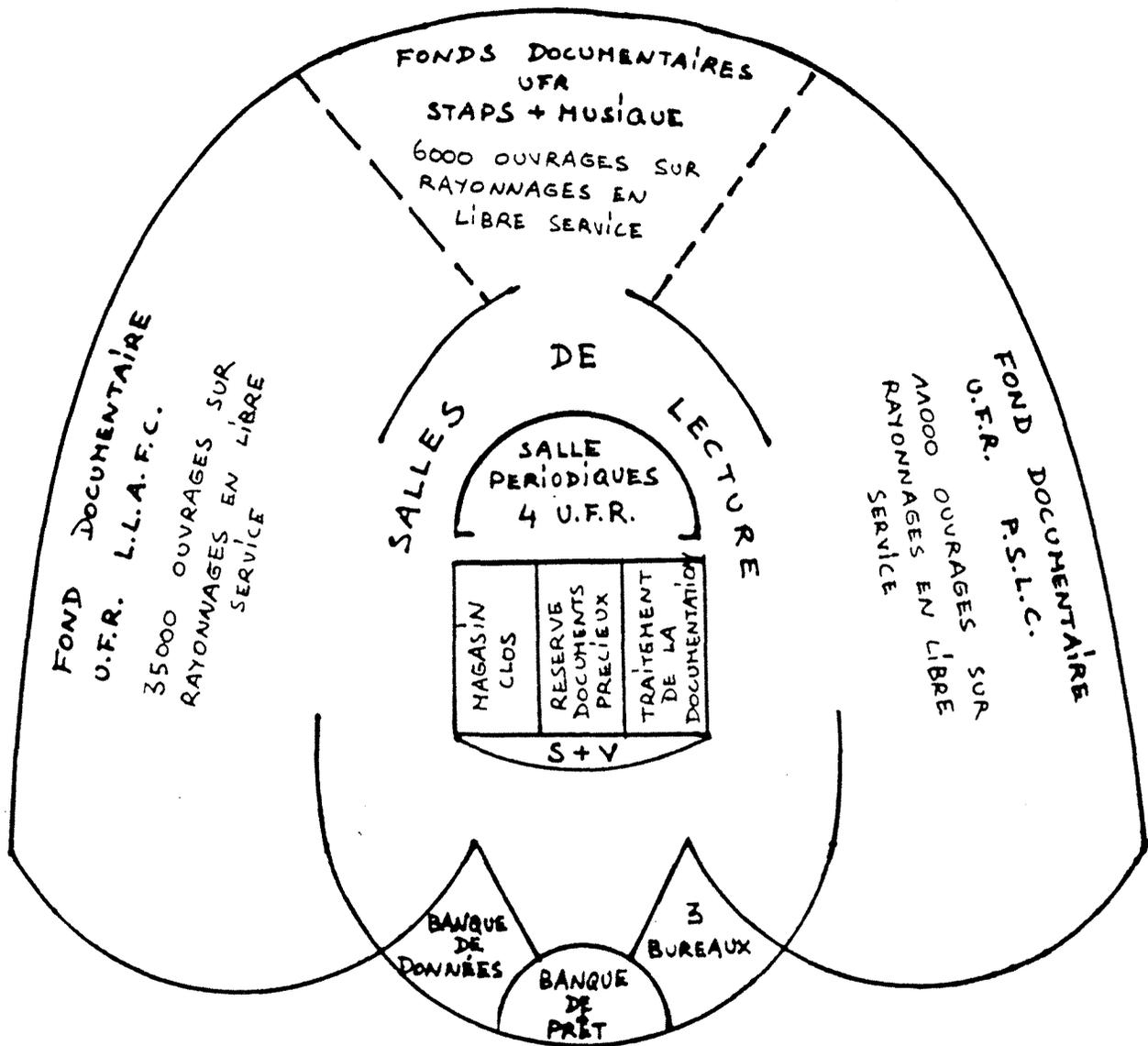
Maquette du nouveau bâtiment de l'US.H.S.
Architectes : Lerch/Minnerath Strasbourg
Photo : Bob Fleck /C.A.U.E. du Bas Rhin

PLAN DE LA FUTURE BIBLIOTHEQUE
 Ech. 1/250^e
 Architectes : Lerch/Minnerath Strasbourg



niv. r+6
 bibliothèque salle de conseil

F1. LA BIBLIOTHEQUE - SALLES DE LECTURE



Organigramme extrait du programme

CAPACITÉ DE STOCKAGE DES OUVRAGES

(calculée sur la base des normes DPDU)

En accès libre

Surface totale de rangement 252 m²

En respectant une largeur d'allée de 1,80 m entre les rayonnages à double accès, on peut tout au plus prévoir 14 travées de rayonnages doubles.

1 travée a 6 m de long. On compte 6 tablettes par rayonnage.

Sur la base de 25 vol./ml, capacité : 25 200 ouvrages

Sur la base de 30 vol./ml, capacité : 30 240 ouvrages

Magasin de 20 m²

Un choix doit être opéré quant à son usage :

Réserve ?

capacité de stockage (8 ml/m²)

pour 35 vol./ml, capacité : 5 600 ouvrages

Magasin accessible au public ?

capacité de stockage (6 ml/m²)

pour 30 vol./ml, capacité : 3 600 ouvrages

Rangement des périodiques accessibles au public ?

capacité de stockage (2,92ml/m²)

11 boîtes d'archivages/ml, capacité : 642 boîtes

Magasin de 60 m² en sous-sol

(sans liaison interne avec la bibliothèque)

Stockage traditionnel

8 ml/m²

35 vol./ml, capacité : 16 800 ouvrages

Stockage dense

12 ml/m²

35 vol./ml, capacité : 25 800 ouvrages

TOTAL : densité de rangement faible

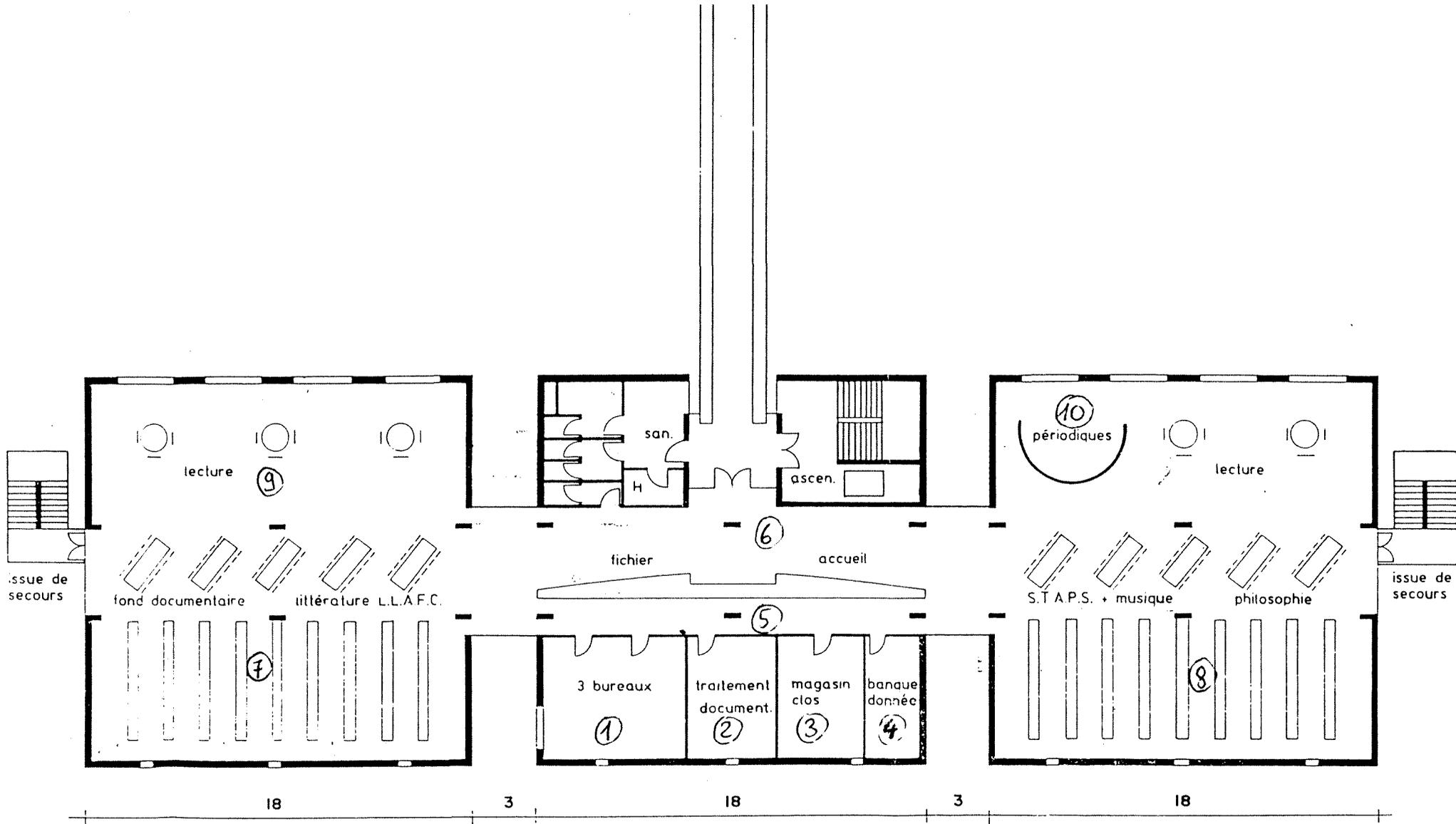
25 200 + 3 600 + 16 800

45 600 ouvrages

densité de rangement forte

30 240 + 5 600 + 25 800

59 640 ouvrages



niv. r+6

bibliothèque salle de conseil

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT POUR LA BIBLIOTHEQUE

1. LE BLOC FONCTIONNEL (voir plan au 1/200 espaces marqués ① à ④).

* Nous retenons votre proposition de situer deux bureaux en 1 et le troisième en ④ soit aux extrémités du bloc, pour bénéficier de l'éclairage direct.

Le bureau pour deux postes de travail situé en ① doit être à proximité de la salle de traitement documentaire, avec possibilité de communication entre les deux pièces.

* Dans l'espace central du bloc fonctionnel seront donc situés :

- la salle de traitement documentaire ②,
- un magasin clos ③,
- et la salle banque de donnée ④.

② et ④ sont des salles de travail qui ne bénéficieront pas d'un éclairage direct.

On pourrait donc prévoir que la cloison de séparation avec la zone ⑤ soit vitrée en partie, à partir d'une certaine hauteur. Voir ci-dessous la banque de prêt.

* Le magasin clos peut être destiné soit :

- à la réserve de livres anciens et précieux (conditions particulières de température et d'hygrométrie)
 - ou aux collections de périodiques en accès indirect.
- Les deux ou trois dernières années des périodiques courants seront disponibles dans la zone ⑩.

2. LA BANQUE DE PRET 5 DANS LA ZONE ACCUEIL ⑥.

* Nécessité de prévoir derrière la banque de prêt des rayonnages pour les semi-usuels (ouvrages "sensibles" nécessitant une surveillance particulière ex : fonds CAPES et Agrégation, collections BUDE des textes grecs et latins, etc...). Si la hauteur des rayonnages est de 2 m., la partie haute restante de la cloison peut être vitrée. Prévoir d'équiper en rayonnage sur toute la longueur du bloc fonctionnel.

* La banque de prêt doit être prévue pour deux postes de travail, dont l'un équipé d'un terminal d'ordinateur en vue du prêt informatisé.

* Derrière la banque de prêt, il faut prévoir la circulation de chariots (largeur du chariot : 50 cm).

3. LES ESPACES DE RAYONNAGE EN LIBRE-ACCES ⑦ ET ⑧.

* les normes ci-jointes prévoyant la circulation entre les rayonnages, permettent tout au plus, semble-t-il, d'installer 7 à 8 travées dans chaque aile de la bibliothèque.
 Travée de rayonnage double face, de 2 m. de hauteur, de 6 m. de long et comprenant 6 étagères.
 La capacité de stockage en ⑦ et ⑧, sur la base de 25 livres au ml. (norme pour le libre-accès), pour 14 travées de rayonnages double face, serait de 25 200 ouvrages.
 Sur la base de 30 livres au ml. : 30 240
 Prévoir 600 kg. de charge au sol.

4. LES ESPACES DE LECTURE.

* Laisser un dégagement pour la circulation des lecteurs entre ⑨ et ⑦ et ⑩ et ⑧, afin que le va-et-vient des lecteurs dans les rayons ne gêne pas ceux qui sont assis à leur table de travail.

* Equiper ⑨ de rayonnages, mettant à la disposition des lecteurs, les usuels (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de références bibliographiques, etc...)
 Capacité : environ 2000 ouvrages.

* En ⑩, mise à disposition en libre-accès des titres de périodiques (environ 120 titres). Voir schéma ci-joint concernant le mobilier de présentation des périodiques.

* Les places assises en ⑨ et ⑩ : les locaux actuels offrent une certaine de places assises. Il serait souhaitable de pouvoir en offrir davantage dans les nouveaux locaux tout en maintenant de bonnes conditions de travail.
 La demande porte de plus en plus sur des carrels (boxes individuels). En prévoir quelques uns.

* Un espace de travail clos (vitré ?) pour un groupe de 10 personnes. C'est une demande très forte des enseignants qui souhaitent travailler en bibliothèque avec les étudiants.

5. LE MAGASIN EN SOUS-SOL DE 60 M2.

* Magasin en accès indirect ; capacité de stockage est de 7,5 à 8 ml./m2 ; 35 livres/ml. soit 16 800 ouvrages.

* Le prévoir à proximité de l'ascenseur afin d'éviter les traversées du parking avec les chariots.

* Les conditions de conservation et de sécurité des collections doivent pouvoir être assurées dans de bonnes conditions.

6. AUTRES EQUIPEMENTS.

* 1 photocopieur : l'utilisation intensive nécessite de l'isoler phoniquement.

* 1 lecteur reproducteur de microforme (microfilm et microfiche) peut se mettre éventuellement dans la salle banque de donnée.

* portique anti-vol dans zone ⑥.

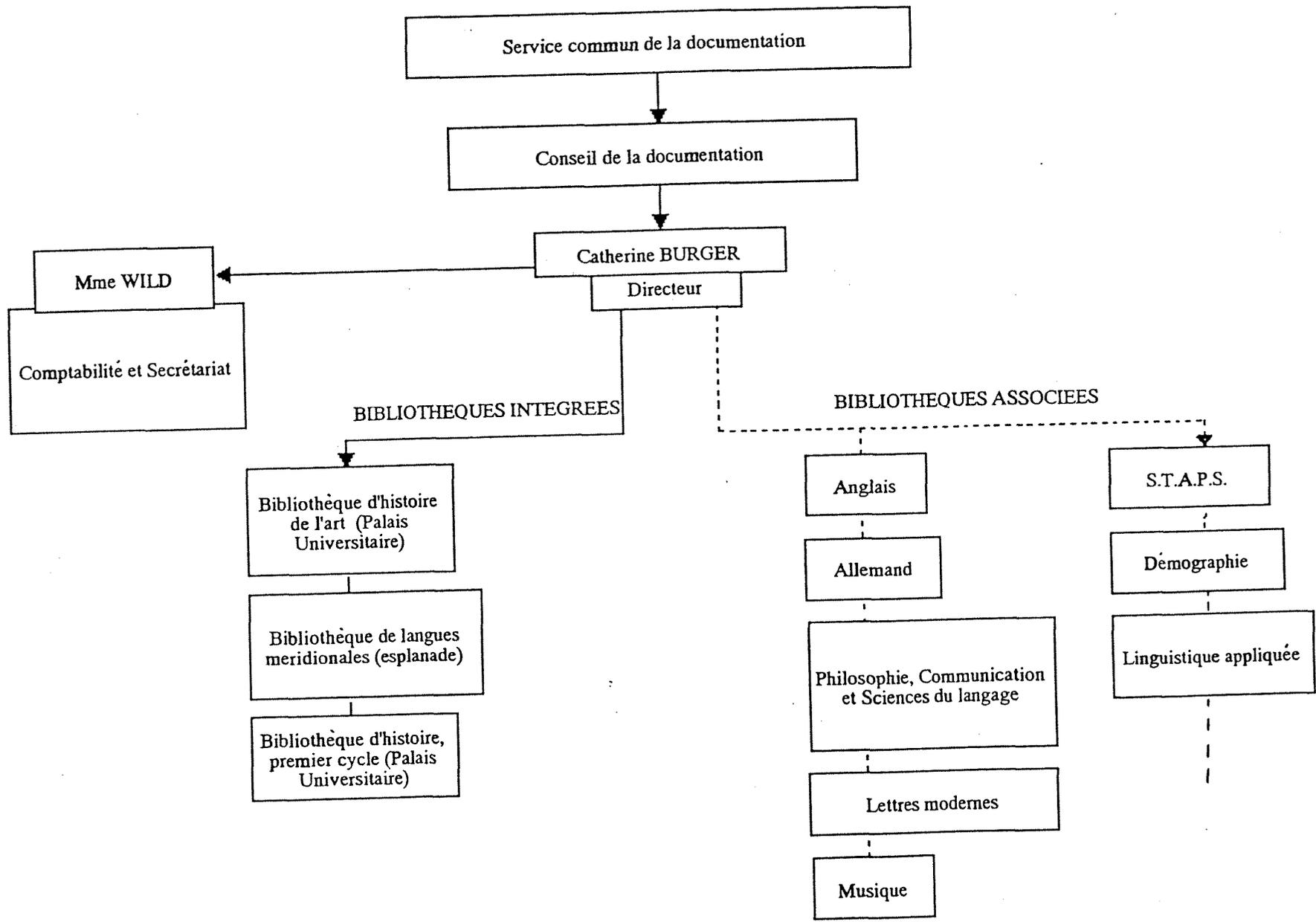
7. EQUIPEMENT INFORMATIQUE.

- 2 postes dans le bureau 1.
- 1 poste dans le bureau 4.
- 2 postes dans la salle de traitement documentaire ②.
- 1 poste dans la salle banque de données (ligne dédiée pour interrogation à distance.
- 1 poste à la banque de prêt.
- 4 postes dans la zone ⑥ pour l'interrogation des catalogues de la bibliothèque.

8. DONNEES CHIFFREES COMPLEMENTAIRES.

* Effectifs étudiants et enseignants : 3200.

* Estimatif des fonds documentaires concernés par le regroupement : 80 000 ouvrages.



1. Effectif étudiants pour l'année universitaire 1991-1992.

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG - DIVISION DE LA SCOLARITE

FILIERES	1er cycle						2e cycle			AGRE- GA- TION	3e cycle			TOTALS FILIERES & UFR	EVO- LUTION /90-91	% EVO- LUTION /90-91	%/ TOTAL USHS
	1ère année				2ème année	TOTAL 1e C.	Lic.	Maît.	TOTAL		DEA DESS	Doct.	TOTAL				
	NB	Autres	Ri	TOTAL													
STAPS	84	18	24	126	104	230	147	68	215	5		21	21	471	+ 12	+ 2,6	
STAPSS Handic. Inad.					10	10		4	4					14			
TOTAL STAPS	84	18	24	126	114	240	147	72	219	5	0	21	21	485	+ 16	+ 3,2	4,0
LG CLASSIQUES	21	5	10	36	20	56	26	22	48	3				107	0	0,0	0,9
LET. MODERNES	198	94	148	440	294	734	203	195	398	29	52	48	100	1261	+ 53	+ 4,4	10,3
F.L.E.							16	24	40					40			
ET. THEATRALES							26	11	37					37			
TOTAL L.L.A.F.C.	219	99	158	478	314	790	271	252	523	32	52	48	100	1445	+ 59	+ 4,3	11,8
PHILOSOPHIE	61	20	37	118	81	199	51	60	111	7	42	56	98	415	+ 40	+ 10,7	3,4
C. L. A/ SCI. LANGAGE	24	15	6	45	42	87	15	16	31		29	90	119	237	+ 25	+ 11,8	1,9
SCI. EDUCATION											33	79	112	112	+ 8	+ 7,7	0,9
SCI. TECH. SOCIETES											1	7	8				
TOTAL PSLC	85	35	43	163	123	286	66	76	142	7	105	232	337	772	+ 81	+ 11,7	6,3
MUSIQUE	47	26	25	98	99	197	66	76	142	13	9	9	18	370	-22	-5,6	3,0

NB = Nouveaux Bacheliers

Autres = 1ères inscriptions autres que Nouveaux Bacheliers

Ri = Réinscriptions

TOTAL étudiants (UFR + Département de musique) : 3 072

2. Effectif enseignants 1990/1991

U.F.R. :

* STAPS : 29
 * LLAFc : 42
 * PSLC : 30

Département :

* MUSIQUE : 6

TOTAL enseignants : 107

1. DÉPENSES DOCUMENTAIRES
sur le compte 618.3 pour les années 1990 et 1991 (1)

U.F.R.	1990	1991
L.L.A.F.C.	118 326 F	157 699 F
P.S.L.C.	79 999 F	66 275 F
S.T.A.P.S.	25 879 F	38 006 F
Département Musique*	31 900 F	39 000 F
TOTAL	256 104 F	300 980 F

(1) Chiffres fournis par M. l'Agent comptable de l'U.S.H.S.

* Concerne uniquement les dépenses livres, périodiques et partitions.
Chiffre fourni par le Secrétariat du Département.

2. ACCROISSEMENT DES DOCUMENTS PAR ACHAT
pour les années 1990 et 1991(2)

INSTITUT ou Département	1990			1991		
	Livres	Partitions	Périod.	Livres	Partitions	Périod. Reproduction de 1990
Lettres modernes	395	≈	40	641		40
Lettres classiques	≈ 150		9	≈ 150		9
Litt. comparée	93			229		
Philosophie	365		5	403		5
Ling. générale	210			57		
S.T.A.P.S.	≈ 223		15	230		15
Musique	30	65	15	64	70	15
TOTAL	1 466	65	84	1 774	70	84

(2). Chiffres obtenus à partir des inventaires ou des indications fournies par les responsables des acquisitions

BIBLIOTHEQUES DE L'U.S.H.S.

1. Achats de livres et de documentation réalisés pour l'année 1989

U.F.R. INSTITUTS	DENOMINATION	DEPENSES DU COMPTE 6183 Information Scientifique et Technique Bibliothèques	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PART DES DEPENSES DE DOCUMENTATION en %
901	S.T.A.P.S.	45 957,23	331 997,61	13,84
902	L.L.A.F.C.	161 852,95	566 340,75	28,58
906	P.S.L.C.	58 762,31	285 479,92	20,58
		-----	-----	-----
	TOTAL U.F.R.	266 572,49	1 183 818,28	21

2. Vacataires employés dans les bibliothèques

U.F.R. INSTITUTS	DENOMINATION	NOMBRE D'HEURES POUR L'ANNEE UNIV. 89/90	TAUX HORAIRE SMIC = 29,91 Fbrut	CHARGES PART EMPLOYEUR 39,39 %	TOTAL DES FRAIS DU PERSONNEL	PART EN % DES DEPENSES TOTALES 89
901	S.T.A.P.S.	1 500	44 865,00	17 672,32	62 537,32	18,84
902	L.L.A.F.C.	4 971	148 682,61	58 566,08	207 248,69	36,59
906	P.S.L.C.	1 030	30 807,30	12 135,00	42 942,30	15,04
		-----	-----	-----	-----	-----
	TOTAL U.F.R.	7 501	224 354,91	88 373,40	312 728,31	23,49

BIBLIOTHEQUES DE L'U.S.H.S.

3. Charges totales affectées aux bibliothèques de l'U.S.H.S.

U.F.R. INSTITUTS	DENOMINATION	ACHATS DE LIVRES I.S.T. BIBLIOTHEQUES	FRAIS DE PERSONNEL / VACATAIRES BIBLIOTHEQUES	TOTAL DES CHARGES	PART EN % DES DEPENSES 1989
901	S.T.A.P.S.	49 957,23	62 537,32	108 494,55	32,68
902	L.L.A.F.C.	161 852,95	207 248,69	369 101,64	65,17
906	P.S.L.C.	58 762,31	42 942,30	101 704,61	35,63
	TOTAL U.F.R.	----- 266 572,49	----- 312 728,31	----- 579 300,80	----- 44,49

Extraits des tableaux publiés par la division des affaires financières.
 (Les chiffres concernant le Département de musique sont inclus dans l'U.F.R. arts;
 nous ne sommes pas en mesure de les faire apparaître de façon distincte).

Opération de désherbage menée sur le fonds George Sand, avec M. Laccassagne, professeur spécialiste de la littérature du 19^e siècle.

DESTINATION DES OUVRAGES	TEXTES DE		ETUDES SUR		TOTAL	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
Libre-accès	52	64,19	17	38,63	69	55,2
Magasin	24	29,62	27	61,36	51	40,8
Pilon	5	6,17	0		5	4,0
Nbre de titres	81		44		125	

Cette opération a fait remarquer que :

- le pourcentage de livres à garder dans la section Textes est plus fort que dans la section Etudes : 58,42 % des textes contre 36,17 % des études.

- 5 livres détériorés sont bons pour le pilon

- Des éditions rares sont à mettre en magasin :

* Ed. de 1834 de :

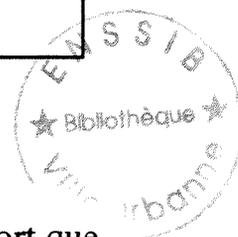
- La Correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset

- Le Secrétaire intime.

- 13 tomes sur 23 publiés ont été acquis dans la suite : Correspondance/ George Sand ; éd. par Georges Lubin. Paris : Ed. Garnier : 1966.

- erreur de cotation :

* 2 ouvrages cotés en Texte, qui sont en fait des Etudes.





959456A